RAPPORT
RSE 2023
PALMCI

PALMCI

L'INCLUSION AU CŒUR DU PROGRÈS



FILIALE DE

SIFCA

Si depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique a trop souvent été privilégié au détriment de la protection de notre écosystème, à PALMCI, nous ne pouvions concevoir le développement économique sans mettre en place des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie, de travail de nos employés, des populations environnantes et préserver l'environnement. Ces deux objectifs sont intrinsèquement liés, indispensables à la notion même de développement durable. Bien plus qu'une simple idée ou une déclaration d'intention, nous voulons agir concrètement, au quotidien.

En Côte d'Ivoire, nous sommes guidés par une vision et une mission commune : Fournir une huile de palme durable. Ainsi, des mesures concrètes ont été prises. Nous avons amélioré nos pratiques, optimisé nos processus et adopté des normes environnementales rigoureuses.

Notre histoire est celle d'un Groupe qui a fait le choix d'une industrie oléagineuse responsable. S'engager envers toutes nos parties prenantes, nos salariés et communautés, contribuer à la préservation de notre planète et améliorer les conditions de vie humaine, voici les chapitres que nous continuons d'écrire chaque jour, guidés par la politique du Groupe SIFCA. Nous savons que c'est en nous engageant envers les hommes et en étant responsable de notre écosystème que nous pourrons véritablement construire un avenir durable.

Parce que les faits parlent plus fort que les paroles, nous vous laissons découvrir, dans les pages qui suivront, des résultats concrets, des réalisations visibles qui traduisent notre engagement.

Alassane Doumbia PCA PALMCI

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 4

ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE ET CITOYENNE POUR UNE HUILE DE PALME DURABLE 6

1. ORGANISATION ET STRUCTURE 7
- 1.1 NOM DE L'ORGANISATION 7
- 1.2 ACTIVITÉS, MARQUES, PRODUITS ET SERVICES 7
- 1.3 LIEU GÉOGRAPHIQUE DU SIÈGE ET DES SITES D'ACTIVITÉS 7
- 1.4 CAPITAL ET FORME JURIDIQUE 8
- 1.5 MARCHÉS DESSERVIS 8
- 1.6 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT 8
- 1.7 MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DE L'ORGANISATION ET DE SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT 9
- 1.8 ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 9
- 1.9 PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE 10
- 1.10 INITIATIVES EXTERNES 10
- 1.11 ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS 10

2 MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE 12

- 2.1. ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX 13
- 2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS 15

3 DIALOGUE AVEC LES PARTIE PRENANTES 16

- 3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES 17
- 3.2. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES 20

4 PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS 24

- 4.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS 25
- 4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES 26

5 RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE 28

5.1 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE 30
- 1.1. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE
- 1.2. ETHIQUE DES AFFAIRES ET ACHAT RESPONSABLE

5.2 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL 38

- 2.1. EMPLOI 31
- 2.2. CONDITION DE TRAVAIL 43

5.3 COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE 50

- 3.1. INCLUSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 52
- 3.2. ACHATS MATIÈRE PREMIÈRE ET FOURNISSEURS 55

5.4 ENVIRONNEMENT 58
- 4.1. GESTION ET TRAITEMENT DE L'EAU 59
- 4.2. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉFORESTATION 61
- 4.3. GESTION DES DÉCHETS 65

6 MÉTHODOLOGIE DE REPORTING 65

INDEX GRI 69

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PALMCI filiale du Groupe SIFCA, reste fortement engagée sur les enjeux de durabilité axés sur la production d'une huile de palme durable, respectueuse de l'environnement, soucieuse des attentes sociales et pourvoyeuse de revenus aux producteurs privés.

PALMCI en sa qualité d'Entreprise citoyenne et de référence demeure un acteur important du marché de l'huile de palme dans la sous-région ouest africaine.
Ainsi, PALMCI a choisi d'être plus inclusive et plus audacieuse dans sa démarche de durabilité par l'innovation et la prise en compte des attentes des parties prenantes.
Au cours de l'année 2023, PALMCI a étroitement collaboré avec l'ensemble des parties prenantes de ses sites de production afin de créer une communauté solidaire et de contribuer au bien-être des travailleurs.
Cela se faisant dans le respect de l'environnement.
Toutes ces actions ont permis de créer un équilibre vertueux dans le cadre des valeurs du Groupe SIFCA : Responsabilité, Ethique et Qualité.

PALMCI est aujourd'hui plus que jamais engagée dans la mise en œuvre des bonnes pratiques et préparée à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques.

INNOVATION ET INCLUSION SOCIALE

Pour les populations locales vivant autour des sites, le premier objectif de PALMCI est d'assurer l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés tout en poursuivant le développement des infrastructures communautaires (écoles, centres de santé, forages d'eau potable, etc.).

Le cadre permanent de dialogue (CPD) instauré pour concrétiser l'engagement communautaire de PALMCI a produit ses effets tout au long de l'année, notamment par la mise en place d'un espace de concertation avec les communautés locales.

Cela a permis d'identifier, de réaliser les projets communautaires jugés prioritaires et de favoriser l'emploi local.
Cette année, l'accent a été mis sur les projets relatifs à la santé et à l'éducation.
La matérialisation en est la construction d'une dizaine de classes, de centre de santé, de logements pour le personnel sur tous nos sites. La poursuite du projet de création de bassins de lagunage sur l'ensemble des sites démontre notre engagement sans faille à la préservation des cours d'eau environnant de nos installations.

La réalisation des autres projets validés de concert avec les communautés lors des différents échanges tenus au travers du cadre permanent de dialogue (CPD) est en voie d'achèvement et leur sera mis à disposition dans le courant de l'année 2024.

L'objectif d'ici 2025 reste le même, à savoir :

- Créer un mécanisme viable d'autonomisation des communautés tout en poursuivant la réalisation des projets sociaux issus des CPD ;
- Maintenir un environnement local prospère.

CONTRIBUTION À UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PALMCI travaille à l'instauration d'une chaîne d'approvisionnement responsable afin d'assurer la sécurité alimentaire grâce à l'huile de palme durable.

Nous avons entamé depuis quelques années la géolocalisation de notre bassin d'approvisionnement et finaliser la réalisation des études de Haute Valeur de Conservation (HVC) et de Haut Stock de Carbone (HSC) sur tous les sites. Ces projets permettront à terme à une meilleure traçabilité des sources d'approvisionnement ainsi qu'une production axée sur la « Zéro déforestation ».

Nous continuerons d'accroître sans cesse nos efforts sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour produire et commercialiser une huile de palme durable.



CHRISTOPHE KOREKI

DIRECTEUR GÉNÉRAL PALMCI

ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE ET CITOYENNE POUR UNE HUILE DE PALME DURABLE



1. ORGANISATION ET STRUCTURE

GRI - 102-1

1.1 Nom de l'organisation

PALMCI est une filiale du Groupe SIFCA et est spécialisée dans l'exploitation de plantation industrielle de palmiers à huile, la production d'huile brute de palme et de palmiste durable.
PALMCI se positionne comme l'un des principaux producteurs d'huile de palme brute en Afrique de l'Ouest. Il gère plus de 40 000 hectares de Plantations Industrielles (PI), réparties sur huit (08) sites (Ehania – Toumanguié – Irobo – Iboké – Néka – Boubo – Blidouba – Gbapet) et contribue à l'encadrement d'environ 30 000 planteurs sur quelques 145 000 hectares de Plantations Villageoises (PV).

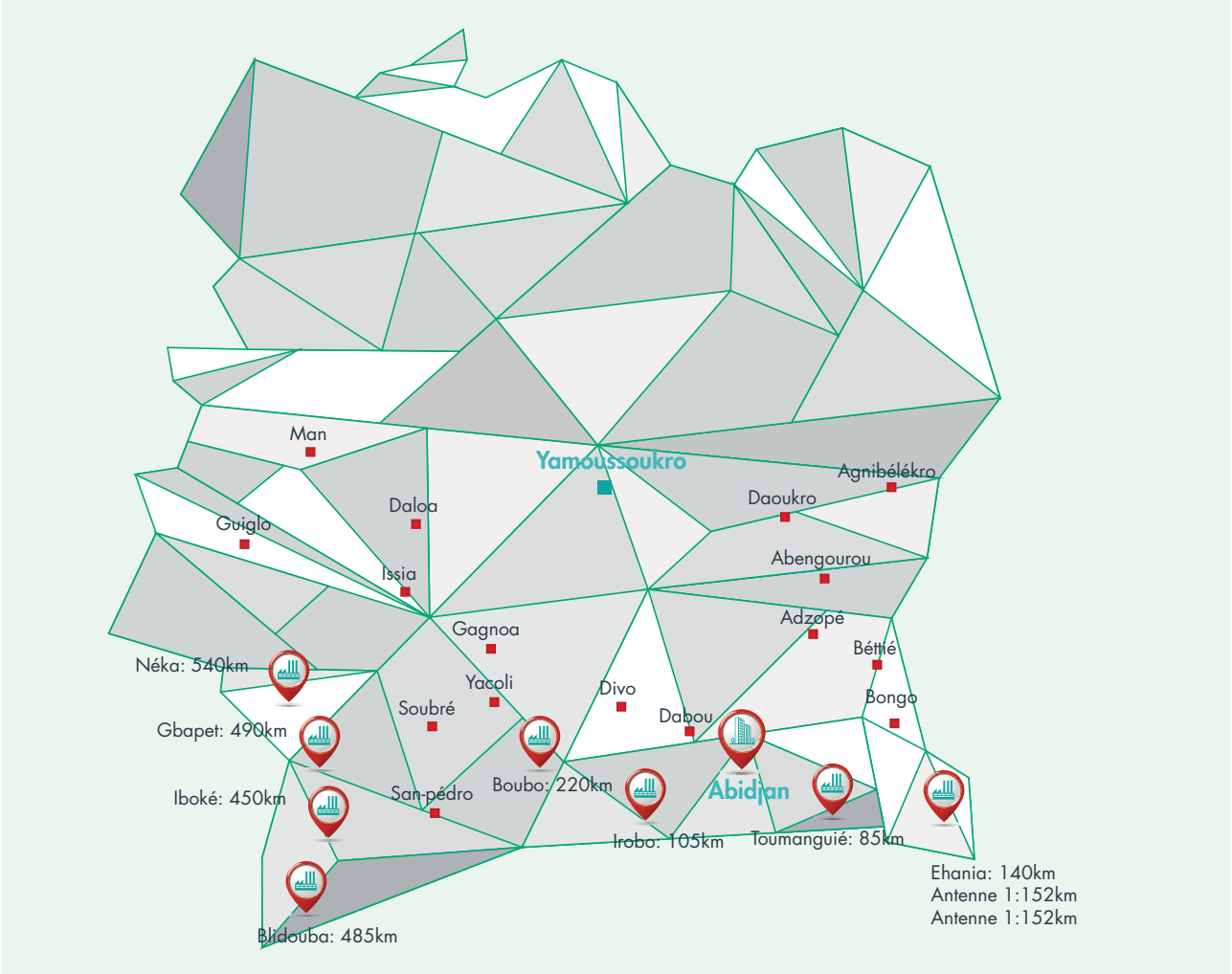
GRI - 102-2

1.2 Activités, marques, produits et services

Les activités de PALMCI sont la création et l'exploitation de plantations industrielles de palmier à l'huile, l'approvisionnement en régimes de palme auprès de planteurs privés, la transformation de régimes en huile de palme brute (CPO) et d'huile de palmiste brute (PKO) et la livraison chez le client SANIA.

GRI - 102-3 GRI - 102-4

1.3 Lieu géographique du siège et des sites d'activités



GRI - 102-5

1.4 Capital et forme juridique

Capital

20 406 297 120 FCFA

forme juridique

Société Anonyme

GRI - 102-6

1.5 Marchés desservis

L'entreprise sœur SANIA Cie est le client exclusif de PALMCI sur le segment de la vente du CPO. Pour ce qui concerne l'huile de palmiste (PKO), la vente se fait sur un marché externe et ouvert.

GRI - 102-9

1.6 Chaîne d'approvisionnement

Le sourcing de PALMCI est réalisé à :

- 54% auprès des partenaires privés que sont les planteurs villageois individuels ou organisés en société coopératives agricoles et les intermédiaires d'achat ;
- 46% en régime provenant de ses plantations industrielles propres



Planteurs, intermédiaire d'achats, Coopératives

GRI - 102-10

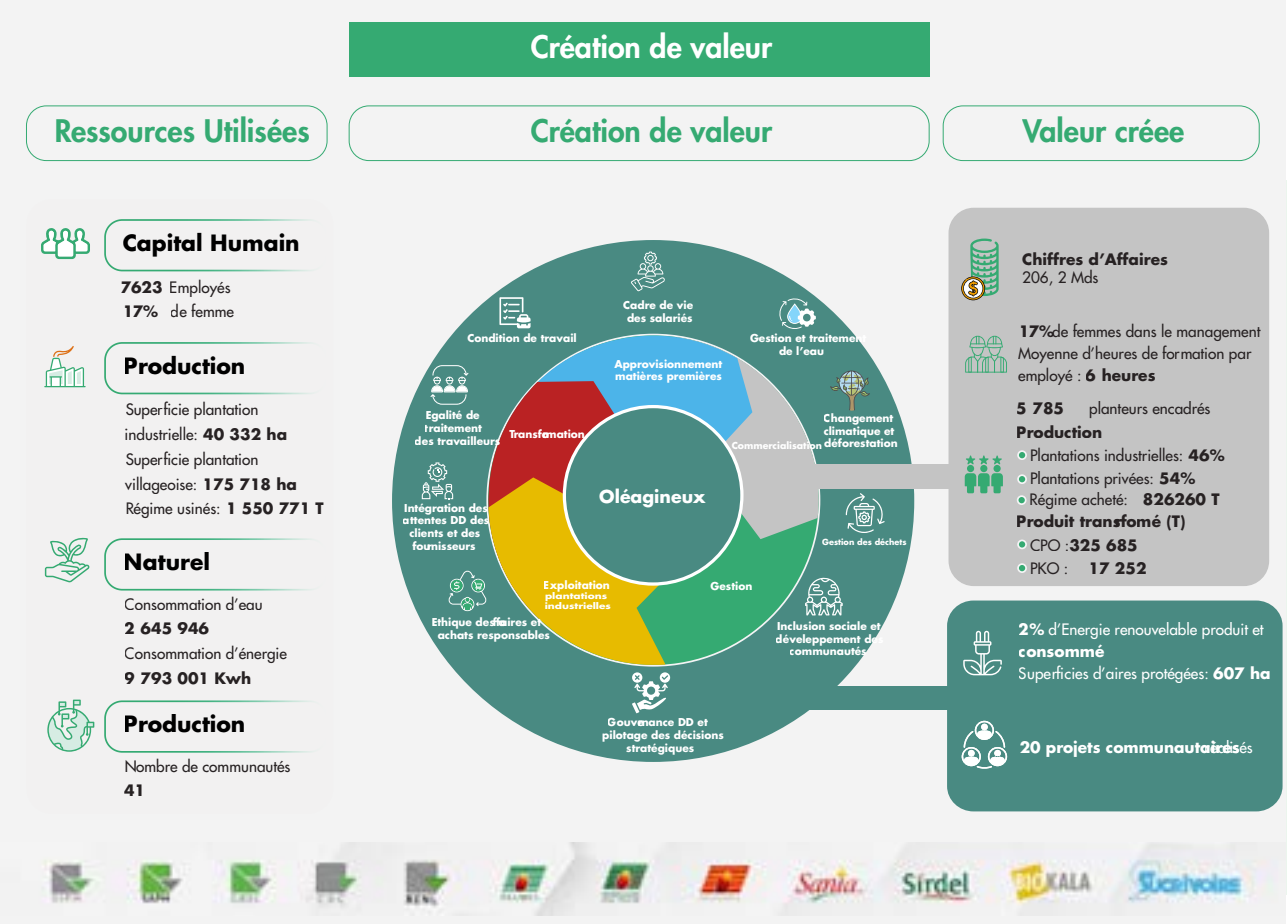
1.7 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

L'année 2023 a été marquée par l'acquisition par PALMCI de 1303 hectares de plantation de la Société Africaine de l'Ouest (SAO).

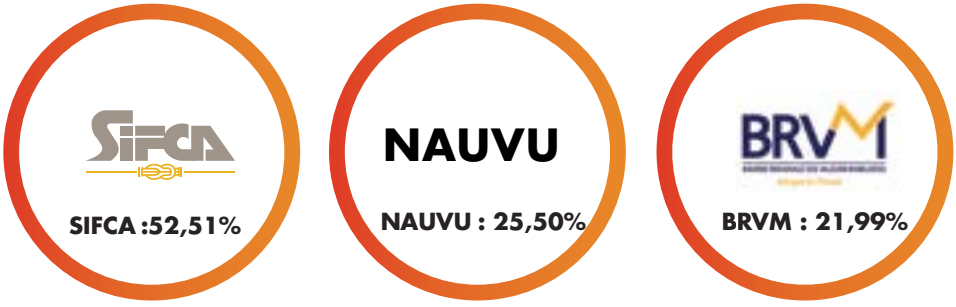
Cette acquisition qui s'inscrit dans sa stratégie de développement de sa chaîne d'approvisionnement va permettre à PALMCI d'accroitre sa capacité de production de régimes de palme en propre.
Ainsi, aux plantations industrielles existantes, viennent s'ajouter celles de SAO SOUBRE, SAO ZABEZA et SAO ABENGOUROU.

GRI - 102-45 / GRI - 201-1

1.8 Entités incluses dans les états financiers consolidés



Actionnariat



GRI - 102-11 I GRI-416-1

1.9 Principe de précaution ou approche préventive

A l'instar des autres filiales, PALMCI s'est approprié le code d'éthique proposé par le Groupe SIFCA en vue de garantir en tout temps la transparence dans les affaires. Ainsi, un comité Ethique a été mis en place avec pour objectifs de :

- Prôner l'exemplarité en toute circonstance
- Etablir les règles et principes à survire
- Préserver la réputation du Groupe et de PALMCI
- Etablir les fondations de la confiance

PALMCI reste résolument engagée dans une démarche de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement tout en préservant la santé et la sécurité de ses salariés et ses partenaires.
Cet engagement se traduit dans nos politiques, chartes et procédures et se matérialise à travers des évaluations, audits et inspections réalisés pour identifier et maîtriser les risques et prendre des mesures de précaution nécessaires.

GRI - 102-12

1.10 Initiatives externes

Sur le plan des initiatives externes, nos engagements reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).Cet engagement se traduit dans nos politiques, chartes et procédures et se matérialise à travers des évaluations, audits et inspections réalisés pour identifier et maîtriser les risques et prendre des mesures de précaution nécessaires.

GRI - 102-13

1.11 Adhésion à des associations

Natures des organisations	Dénomination
Faitières	CHPH (Conseil Hévéa Palmier à Huile) AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) UNEMAF (Union des Entreprises Agricoles et Forestières) FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et de Conseil Agricoles)
Organisations du secteur Privé	CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire) UGECI (Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire) CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)
Recherche	CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)



2. MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE

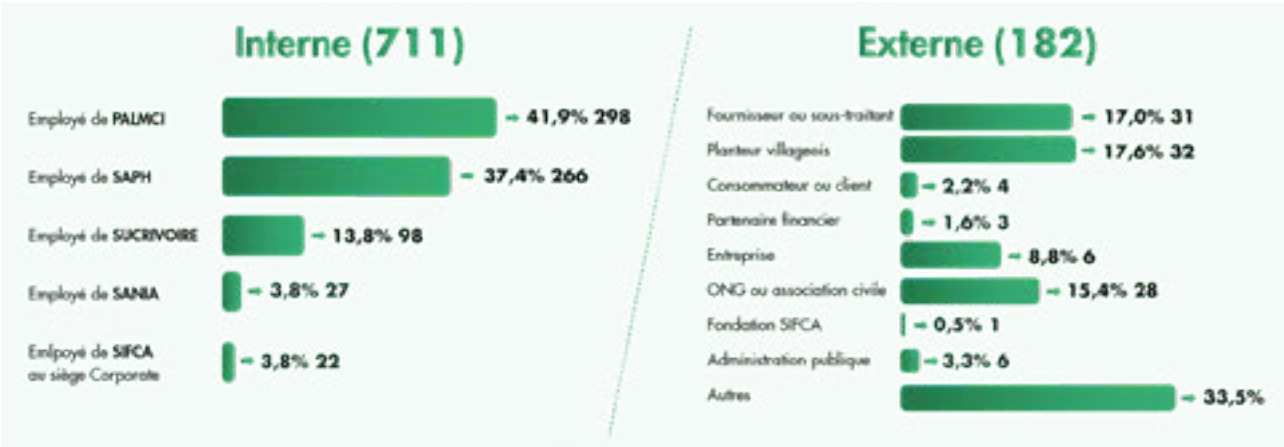


2.1. ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les approvisionnements de matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients.
Quoique PALMCI accorde de l'attention à de nombreuses questions importantes, 24 ont été sélectionnées au terme d'un processus de décision impliquant l'utilisation des méthodes et outils scientifiques reconnus et éprouvés ainsi que la participation des parties prenantes.

Cette enquête digitale a obtenu 893 réponses réparties comme suit :





De cette liste les priorités d'action RSE de PALMCI et du Groupe SIFCA ont été identifiées lors d'ateliers de co-construction avec les managers (Comex, Directeurs Généraux, Directeurs Centraux et Directeurs Unité Agricole Intégrée).

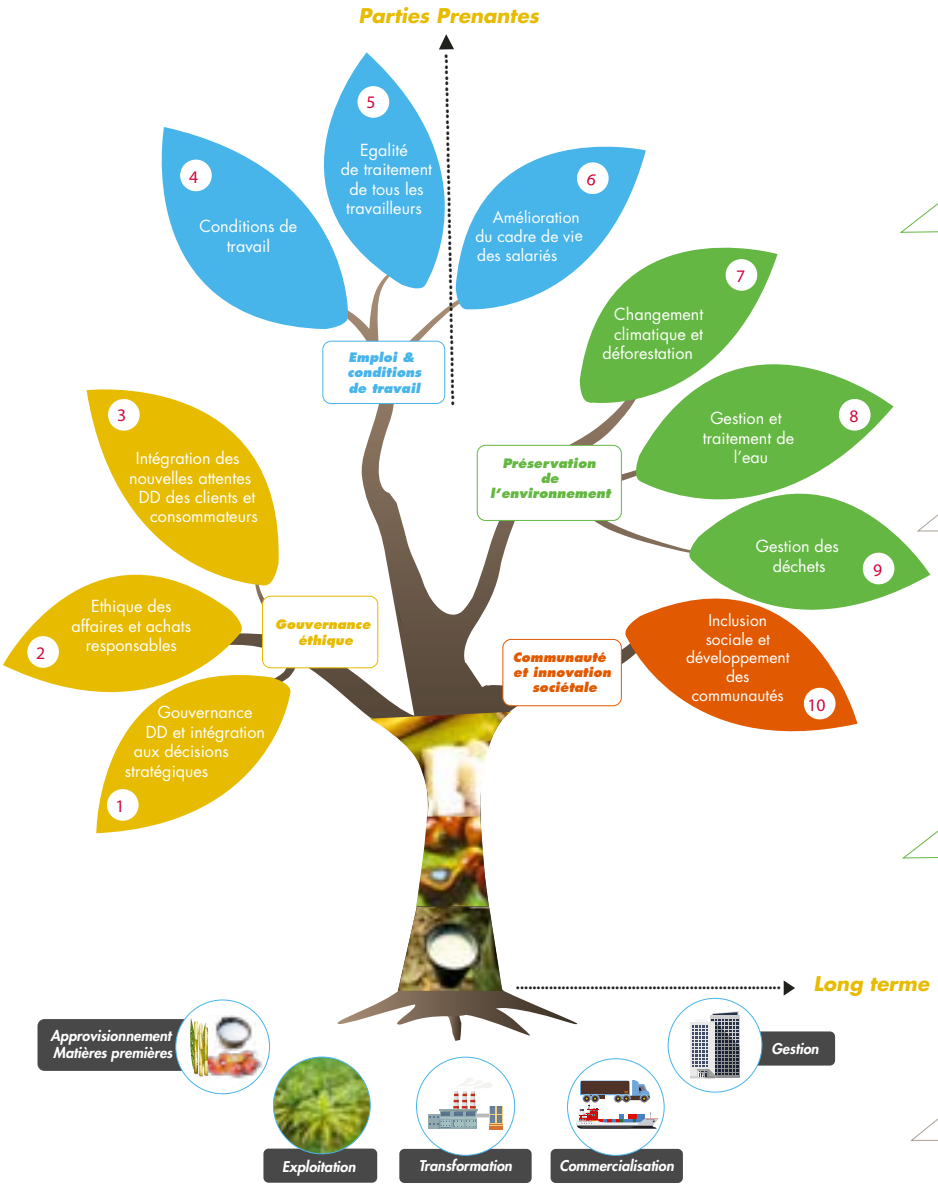
Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux les plus importants pour les parties prenantes, PALMCI et le Groupe SIFCA. Ces enjeux ont ensuite été validés en revue stratégique du comité de gestion de PALMCI comprenant le Directeur Général, le Secrétaire Général, l'ensemble des Directeurs Centraux et des Directeurs des unités agricoles Intégrées (DUAI).



GRI - 102-47

2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS

NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



Feuilles

Les enjeux prioritaires

Branches

Les axes stratégiques du Groupe SIFCA

Tronc

Les trois principales filières

Racines

Les cinq principales activités

MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE

3. DIALOGUE AVEC LES PARTIE PRENANTES



GRI - 102-40

3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Elles sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de nos activités.
Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par les activités et la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

PARTIES PRENANTES INTERNES		
Familles de parties prenantes	Parties prenantes	Attentes
Rémunération Totale		- Transparence de la gouvernance - Rentabilité, résilience et pérennité de l'entre prise - Respect des valeurs et directives Groupe - Bonne gouvernance - Bonne condition de travail et bien être - Dialogue social constructif - Respect des droits des salariés - Satisfaction des engagements pris vis-à-vis des doléances des travailleurs
Groupe SIFCA	Groupe SIFCA	
Autres actionnaires	Wilmar, BRVM	
Salariés		
Représentants du personnel	Syndicats	
	Associations du personnel	
	Délégués du personnel	

PARTIES PRENANTES EXTERNES		
Familles de parties prenantes	Parties prenantes	Attentes
Clients	Clients CPO	- Respect des exigences (quantité, qualité, délai) - Prise en compte des exigences RSE - Achat équitable - Respect des délais de règlement - Développement local et autonomisation des communautés - Respect des traditions et du patrimoine culturel - Respect des engagements envers les communautés
	Clients PKO	
Fournisseurs de matières premières	Planteurs individuels	
	Coopératives	
	Intermédiaires d'achats	
Communautés riveraines		

Liste des groupes de parties prenantes

PARTIES PRENANTES EXTERNES (2)		
Familles de parties prenantes	Parties prenantes	Attentes
Administration publique	Elus et autorités locaux	- Développement local et autonomisation des communautés - Respect des engagements envers les communautés - Respect de la règlementation
	Ministères	- Respect des obligations légales
Partenaires sociaux	CNPS	- Respect des obligations sociales, Santé et sécurité au travail
	Assureurs	Groupe
Fournisseurs et Prestataires	Fournisseurs de matériels et équipements	- Respect des engagements contractuels
	Fournisseurs de graines germées	
	Prestataires de services	
Organisations de l'interprofession		- Respect des règles de régulation de la filière
Influenceurs sociaux	Médias Associations et ONG Réseaux sociaux	- Accès aux informations - Prise en compte des préoccupations sociales, environnementales, santé et sécurité
Certificateurs	Organismes de certifications	- Conformité aux obligations légales, normatives et autres exigences applicables
	Agences de notation	

Liste des groupes de parties prenantes

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, PALMCI a eu recours à une approche prenant en compte quatre sources d'informations :

- **Textes légaux et réglementaires applicables**
- **Dispositions contractuelles**
- **Orientations du Groupe SIFCA (dont enjeux RSE)**
- **Engagements internes**

Ensuite les critères d'évaluation suivant ont été appliqués :

IMPACT NÉGATIF DE LA PARTIE INTÉRESSÉE SUR LES ENTITÉS

A – NÉGLIGEABLE
L'action de cette partie prenante ne nuit pas, sinon de façon marginale, à l'activité de la filière.

B – MODÉRÉ
L'action de cette partie prenante peut nuire, de manière ponctuelle et sur certains sites, à l'activité de la filière.

C – SIGNIFICATIF
L'action de cette partie prenante a le potentiel de nuire régulièrement, et sur plusieurs sites, à l'activité de la filière , voire de menacer certains projets.

D – CRITIQUE
L'action de cette partie prenante peut remettre en question des activités clés du Groupe voire des filiales entières.

IMPACT NÉGATIF DE LA PALMCI SUR LA PARTIE INTÉRESSÉE

NÉGLIGEABLE – 1
L'activité de la filière n'influence pas cette partie prenante de manière négative, sinon de façon marginale.

MODÉRÉ – 2
L'activité de la filière peut avoir un impact négatif ponctuel sur cette partie prenante mais sans remettre en question ses conditions de vie de manière significative.

SIGNIFICATIF – 3
L'activité de la filière peut avoir un impact négatif régulier ou permanent sur cette partie prenante et en partie l'obliger à modifier ses modes de vie.

CRITIQUE – 4
L'activité de la filière peut mettre en danger le patrimoine physique ou culturel, les conditions de vie ou l'activité de cette partie prenante et lui causer des dommages potentiellement irréversibles.

POTENTIEL DE COLLABORATION POSITIVE

FAIBLE 1
Cette partie prenante a peu ou pas d'opportunité de collaboration positive avec notre filière huile de palme (isolement géographique, peu ou pas de moyens de communication, décalage culturel, intérêts opposés...).

MODÉRÉ 2
Cette partie prenante peut, de manière ponctuelle, entrer en communication avec notre filière huile de palme, mais engager une collaboration positive exigerait qu'elle déploie davantage de ressources ou soit plus disponible.

SIGNIFICATIF 3
Cette partie prenante peut, de manière régulière, entrer en communication avec notre filière huile de palme et manifester un intérêt pour collaborer avec elle sur certains projets à la demande de SIFCA.

CRITIQUE 4
Cette partie prenante a un intérêt stratégique à collaborer de manière positive avec notre filière huile de palme et à se montrer proactive dans cette démarche.

VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES OU DES POPULATIONS

1 – FAIBLE
Les conditions de vie (domicile, emploi, santé, famille) de cette partie prenante sont stables et suffisantes pour lui assurer une existence digne. Son activité n'est pas menacée.

2 – MODÉRÉ
Les conditions de vie et/ou l'activité de cette partie prenante peuvent changer ponctuellement et de manière limitée. Elle peut demander de l'aide, sans se trouver dans une situation critique.

3 – SIGNIFICATIF
Les conditions de vie de cette partie prenante et/ou son activité sont instables et son existence s'en trouve affectée. Elle a besoin d'une aide régulière.

4 – CRITIQUE
Les conditions de vie de cette partie prenante ne lui permettent pas de s'assurer une existence digne, menacent de s'empirer et la mettent potentiellement en danger, et/ou son activité menace de s'effondrer.

GRI - 102-43

3.2. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Liste des groupes de parties prenantes
Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, PALMCI a eu recours à une approche prenant en compte quatre sources d'informations :

- **Textes légaux et réglementaires applicables**
- **Dispositions contractuelles**
- **Orientations du Groupe SIFCA (dont enjeux RSE)**
- **Engagements internes**

parties prenantes	Cadre de l'implication	Enjeux et préoccupations majeurs
Actionnaires (y compris cadres dirigeants Groupe SIFCA)	- Réunions du Conseil d'Administration - Réunions du Comité exécutif - Assemblées Générales	- Transparence de la gouvernance - Rentabilité, résilience et pérennité de l'entreprise - Ethique des affaires et achats responsables
Salariés & Représentants du personnel	- Réunions d'activités - Réunions du CSST - Réunions Direction PALMCI -Représentants du personnel	- Amélioration des conditions de travail - Amélioration du cadre de vie des salariés - Promotion du genre
Clients	- Séances de travail - Enquêtes Client	- Respect des exigences (quantité, qualité, délai) - Prise en compte des exigences RSE
Fournisseurs de matières premières	- Enquête Planteur - Rencontres PALMCI-Planteur - Traitement formel des réclamations planteurs - Panels et séances de formations	- Achat équitable - Respect des délais de règlement - Changement climatique et déforestation
Communautés riveraines	- Rencontres des comités de dialogue (PALMCI - Communautés)	- Elaboration et mise en œuvre de projets communautaires - Respect des engagements envers les communautés
Bailleurs de fonds	- Séances de travail - Audits	- Transparence de la gouvernance - Rentabilité, résilience et pérennité de l'entreprise - Ethique des affaires et achats responsables
Administration publique	- Séances de travail - Contrôles et inspections règlementaires - Veille légale et règlementaire	- Développement local et autonomisation des communautés - Respect des engagements envers les communautés - Respect de la règlementation
Concurrents	- Réunions des organes de l'interprofession	- Respect des règles de régulation de la filière

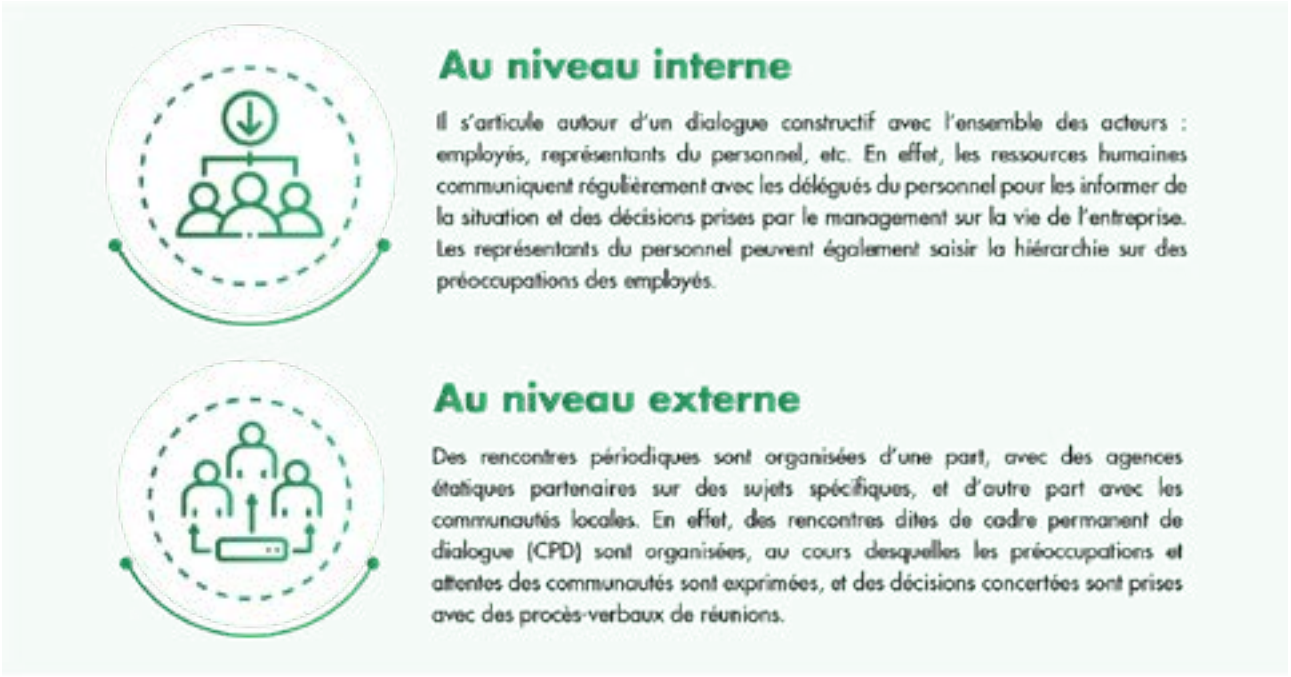
Certaines parties prenantes font l'objet de communication occasionnelle :

- Organisations de l'interprofession
- Partenaires sociaux
- Prestataires
- Certificateurs
- Influenceurs sociaux

GRI 102-44

Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

L'approche de PALMCI consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait selon les deux niveaux ci-après :







MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE

4. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS



GRI 102-15

4.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'identification des risques et opportunités suit deux process complémentaires. L'identification au travers :

- Du programme annuel d'audits du Département de l'Audit interne d'une part ;
- De l'analyse des activités effectuée par les travailleurs dans le cadre d'une démarche Cette étude des risques et opportunités est menée au moins une fois par an.

Cette étude des risques et opportunités est menée au moins une fois par an.
Ainsi les risques et opportunités identifiées couvrent aussi bien les aspects financiers qu'extra-financiers applicables aux activités de PALMCI.



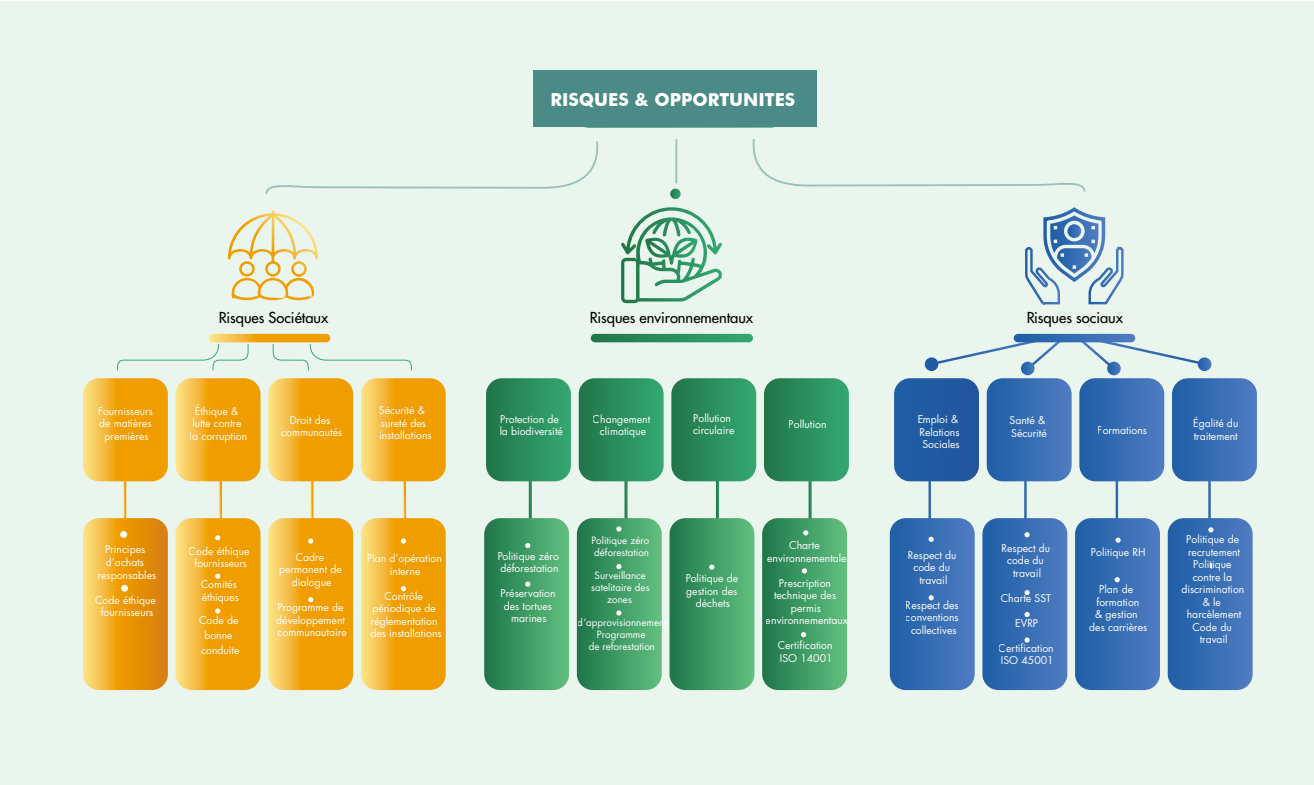
4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

A l'issu de l'identification des risques :

* La direction générale valide une cartographie générale ainsi qu'un plan de maîtrise des risques qui fait l'objet de suivi en comité de direction.
* La direction de chaque site de production établit, met en œuvre et surveille :

  - Un plan de gestion des risques qualité
  - Un plan de gestion des risques santé et sécurité au travail qualité
  - Un plan de gestion des aspects environnementaux

Chaque site remonte à la direction générale l'état d'avancement de ces différents plans de maîtrise des risques. La direction générale veille à la disponibilité des ressources nécessaires à l'efficacité des actions d'élimination ou d'atténuation des risques sur toute l'entreprise.





5. RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE



5.1 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE



GRI 102-18 | 102-22 |102-23 |102-26

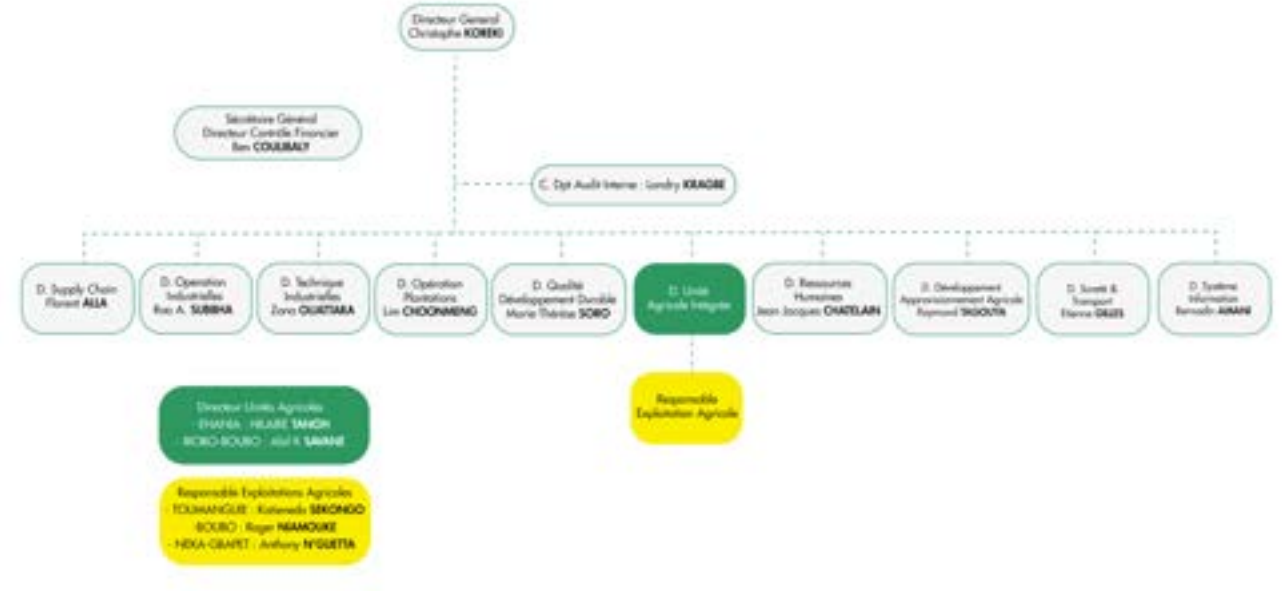
5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE

a.Structure de gouvernance

La structure de la gouvernance de PALMCI se présente comme suit :



Composition du Conseil d'Administration de PALMCI



Comité de Direction de PALMCI

Dans le courant du dernier trimestre 2023 à la suite du départ à la retraite de son Directeur des opérations industrielles, PALMCI a réorganisé son comité de Direction.

b.Stratégie RSE

La stratégie RSE de PALMCI n'est pas en marge de celle du Groupe SIFCA. Elle est déclinée à partir de celle du groupe SIFCA.
Le Groupe SIFCA a défini une politique de durabilité et une feuille de route 2021-2025 pour sa stratégie RSE. Cette politique de durabilité composée de 4 axes stratégiques regroupant 10 enjeux, participe à la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et de ses filiales.

Le premier axe stratégique met l'accent sur la **GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE**. Le Groupe promeut une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs **de responsabilité, d'éthique et de qualité.** Le premier axe stratégique met l'accent sur la GOUVERNANCE ET l'ÉTHIQUE.

En 2023 SIFCA et ses filiales dont PALMCI ont finalisé leur manuel de procédures de Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) sur la base de la stratégie DD et des procédures de gestion.
Un calendrier de déploiement de ce SGES a été établi. Il s'étend jusqu'à la fin du premier semestre 2025 et comprend des étapes clés qui sont :

- La formation des acteurs
- L'audit diagnostic documentaire
- L'audit de mise en œuvre et
- Le suivi et évaluation du SGES,

À travers **le deuxième axe stratégique EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL,** PALMCI à l'instar de SIFCA et ses autres filiales met l'humain au cœur de l'entreprise. Ainsi, PALMCI œuvre à garantir un environnement de travail sain et équitable pour tous ses salariés.
En 2023, en collaboration avec SFICA, PALMCI a entamé la mise en place d'une stratégie Genre avec pour objectif de :

- Résoudre les inégalités entre les hommes et les femmes dans l'environnement de travail
- Promouvoir la non-discrimination dans le traitement des employés et
- Lutter contre les violences basées sur le Genre.

Cette stratégie Genre s'articule autour de quatre axes que sont :

1.Réaliser la revue documentaire de toutes les procédures, chartes et politiques
2.Développer un environnement interne favorable à la promotion du Genre
3.Contribuer à un environnement externe favorable à la promotion du Genre
4.Initier le changement de comportement.

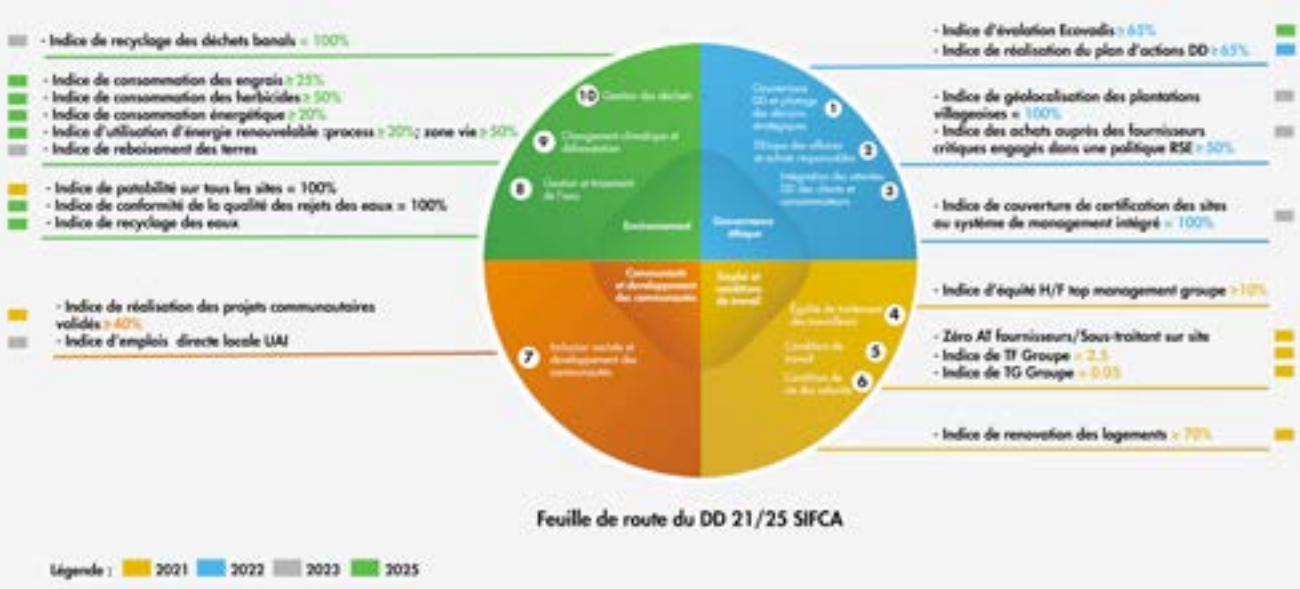
Le troisième axe stratégique, met l'accent sur la **PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.** Pour cette année 2023, l'accent a été mis sur la réalisation des études de Haute Valeur de Conservation (HVC) et de Haut Stock de Carbone (HSC) sur tous les sites ainsi que la surveillance satellitaire de la déforestation visant à mettre à disposition les alertes de déforestation et de feu de brousse à travers la plateforme Satelligence.

A travers le quatrième axe, COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE, PALMCI s'engage à construire avec ses communautés environnantes :

A travers le quatrième axe, COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE, PALMCI s'engage à construire avec ses communautés environnantes :

- Des projets durables,
- A favoriser l'entreprenariat local et
- A lutter contre le travail des enfants, le travail forcé dans toutes sa chaîne d'approvisionnement.

Mais également à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles durables.



Feuille de route du DD 21/25 SIFCA

c.Suivi de notre performance RSE : Processus de rapport RSE

Le processus de reporting de E&S de PALMCI est initié par la Direction Qualité et Développement Durable et consolidé par la Direction Communication et Développement Durable (DirComDD) du Groupe SIFCA.

L'outil de reporting E&S géré par la DirComDD permet la collecte des données sur l'ensemble des sites. Ainsi, sur une base mensuelle, tous les contributeurs sont sollicités à renseigner toutes les données devant permettre le suivi de la performance RSE de PALMCI.

En 2023, l'outil a connu une mise à jour afin de renforcer l'homogénéité des informations collectées. Ces mises à jour pourraient conduire à des modifications des données 2022 au sein de ce rapport et/ou des incohérences dans les variations annuelles.
Il en est de même pour les procédures de reporting qui permettent à toutes les équipes impliquées dans le reporting E&S, de savoir comment collecter, mesurer et enregistrer les données E&S. Ces procédures contiennent des instructions de travail, des définitions et des consignes claires.

Une sélection des indicateurs de suivi de la performance RSE de PALMCI est auditée par une tierce partie, en qualité vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe SIFCA.

La performance RSE de l'année 2023 a été marquée par la certification de tous les sites de PALMCI aux trois référentiels QSE que sont l'ISO 9001 version 2015 pour la Qualité, l'ISO 45001 version 2018 pour la Santé et Sécurité au Travail et l'ISO 14001 version 2015 pour l'Environnement.

Ainsi, le processus de certification de son système de management intégré QSE entamé en 2020 sur les sites de l'Est (EHANIA et TOUMANGUIE), du Centre (IROBO et BOUBO) et du Siège s'est achevé en 2023 sur les sites du Bas Cavally. À fin 2023, tous les sites de PALMCI sont certifiés QSE par l'organisme certificateur AFAQ-AFNOR.

d.Engagement et performance RSE

A travers ses engagements RSE, PALMCI à l'instar du Groupe SFICA et des autres filiales ambitionne de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

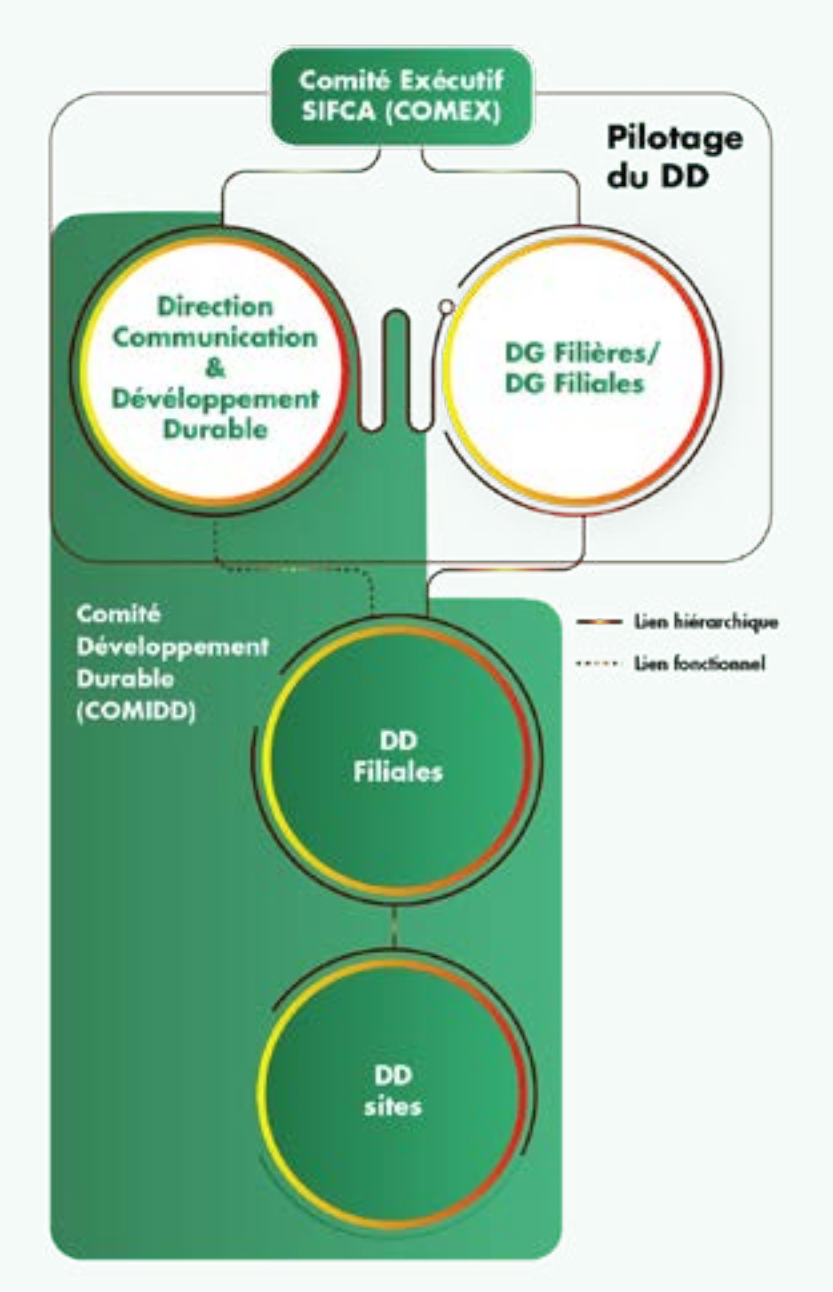
A ce jour à travers ces enjeux pertinents dégagés PALMCI contribue à l'atteinte de 10 des 17 ODD.



GRI-102-32

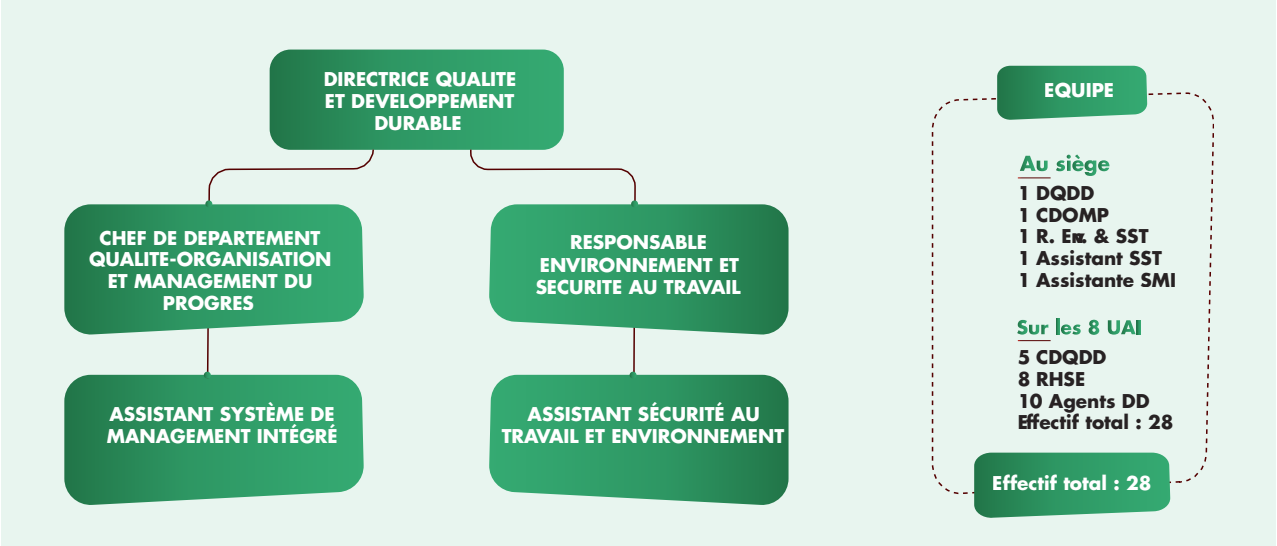
e.Pilotage RSE

Le pilotage de la stratégie RSE à PALMCI est du ressort de la Direction Qualité et Développement durable qui est rattaché à la Direction Générale.
Toutefois, elle est chapotée dans ces missions par la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA (DirComDD) qui détermine et pilote la stratégie RSE en accord le COMEX du Groupe SIFCA.



Au niveau de PALMCI, une Direction Qualité & Développement Durable directement rattachée à la Direction Générale est chargé de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

Elle est en lien fonctionnel avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA.



GRI 205-1| GRI 205-2

5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable

L'éthique des affaires et les achats responsables sont des éléments importants de la politique (RSE) du Groupe SIFCA.

En ce qui concerne l'éthique des affaires, PALMCI à l'instar de SIFCA et des autres filiales du Groupe s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités. Cet engagement comprend le respect des lois et réglementations en vigueur, la lutte contre la corruption et les pratiques commerciales déloyales, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sûr et équitable pour tous ses employés.

En matière d'achats responsables, PALMCI s'efforce d'associer ses partenaires au partage de ces valeurs de responsabilité sociale et environnementale tout en garantissant les droits humains fondamentaux.

Le projet achats responsables, initié par le Groupe SIFCA et dénommé « projet KAIZEN » s'est achevé en 2023. Il avait pour but d'apporter une réponse aux enjeux matériels observés au sein des filiales et de contribuer à la promotion des pratiques d'achats plus responsables et durables. Il visait également le renforcement des performances économiques des filiales afin de leur permettre de répondre aux attentes de plus en plus croissantes des parties prenantes en matière de RSE.

GRI 102-16

a. Valeurs, principes, règles de conduite

Dans la conduite des affaires, PALMCI s'est doté d'un code de conduite ayant pour fondement les valeurs et principes de SIFCA que sont : Responsabilité-Ethique-Qualité ainsi que ses cinq valeurs propres que sont :

1.L'Esprit d'équipe
2.L'Honnêteté
3.La Volonté de réussir
4.La Discipline et
5.L'Ouverture d'esprit

Ce code d'éthique a pour objectifs de :

- Préserver la réputation d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité du Groupe SIFCA
- Etablir des règles et principes à suivre pour tous les employés
- Prohiber toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence envers qui que ce soit
- Définir les principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses salariés.
-
- A ce code cinq engagements ont été déclinés à travers la charte Ethique qui sont
- Traiter les fournisseurs équitablement
- Respecter la confidentialité des

informations commerciales et techniques communiquées par les fournisseurs
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat
- Prévenir les conflits d'intérêt potentiel et la corruption
- Respecter la politique cadeau et invitation

Toutes les équipes s'efforcent au quotidien à les partager et à les faire vivre.

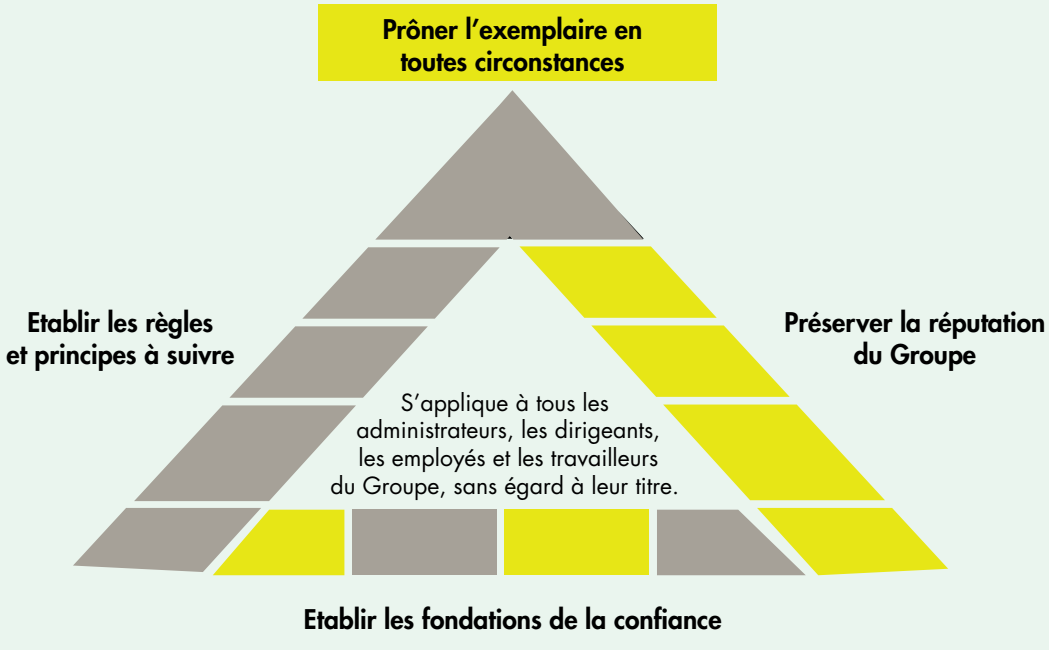
Comité Ethique et politique de lutte contre la corruption

Le Comité Ethique de PALMCI a pour mission d'évaluer le traitement des incidents éthiques et de s'assurer de l'application du code de bonne conduite ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption.
Ce Comité Ethique se réunit au minimum deux fois par an en réunions ordinaires pour examiner les activités et statuer sur les questions dont il a été saisi. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées, en cas de situations nécessitant une décision urgente du comité. Les procès-verbaux des réunions du Comité sont systématiquement transmis au Comité d'Ethique Groupe.
Toute personne qui a connaissance d'un fait ou d'une situation irrégulière ou susceptible de constituer une infraction à la loi, au Code de conduite ou aux procédures du Groupe et de PALMCI, a l'obligation et le devoir d'en aviser dans les plus brefs délais le Comité Ethique au travers d'un de ses membres par email, appel téléphonique ou par courrier.
PALMCI s'engage à maintenir en place des procédures adéquates pour assurer la confidentialité des informations reçues et l'anonymat de toute personne qui soumettrait au Comité Ethique, une plainte relative à un acte répréhensible.

Il est composé de :

- M. KOREKI Christophe, Directeur Général
- M. CHATELAIN Jean Jacques, Directeur des Ressources Humaines
- Mme SORO Marie Thérèse, Directrice Qualité et Développement Durable
- M. OPELY Modeste, Directeur Unité Agricole Intégrée EHANIA
- M. KRAGBE Landry Armel, Chef de Département Audit interne
- M. ANGORAN Ghislain, Chef de Département Juridique
- M. AMANI Claude Désiré, Assistant SAP Délégué du Personnel

b.Dispositif de prévention et de détection de la corruption



LOGIGRAMME DE RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES

N°	ETAPES DU PROCESSUS D'ALERTE	LANCEUR D'ALERTE	SALARIE	COMITE ETHIQUE	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
0	Etablissement d'un signalement par le lanceur d'alerte	✕	✕		
1	Réception de l'alerte professionnelle et saisie du référent			✕	Garantir la protection du lanceur d'alerte ; Sécuriser les canaux de communication, Assurer la confidentialité des informations remontées
2	Accuser la réception du signalement auprès du lanceur d'alerte			✕	Enregistrer les éléments dans le tableau de suivi
3	Analyse préliminaire de l'alerte			✕	Enregistrer les éléments dans le tableau de suivi
4	L'alerte est-elle recevable (Non / Oui)			✕	Informer le lanceur d'alerte de l'irrecevabilité de l'alerte. En cas de clôture, archiver de façon sécurisée le dossier
5	Clôture du dossier			✕	
6	Ouvrir un dossier d'enquête			✕	Dossier d'alerte professionnelle
7	Constituer un dossier d'enquête basé sur les faits, informations, recueils, entretiens, investigations et témoignages obtenus			✕	Dossier professionnel de l'alerte et rapport confidentiel suite à l'enquête. Solliciter l'audit interne si nécessaire
8	Interroger la personne visée par l'alerte			✕	
9	Les faits relatés sont-ils avérés (Non / Oui)			✕	Dossier d'alerte professionnelle
10	Clôture du dossier			✕	Informer le lanceur d'alerte des conclusions de l'alerte. En cas de clôture, archiver de façon sécurisée le dossier
11	Définir les sanctions et un plan d'actions correctives			✕	Informer la personne visée par l'alerte des conclusions. Réaliser un feedback au lanceur d'alerte et veiller à sa protection. Mettre en œuvre un plan d'actions correctives
12	Exécuter les sanctions et mettre en œuvre le plan d'actions correctives			✕	Suivre la mise en œuvre des actions correctives
13	Clôturer le dossier			✕	Archiver de façon sécurisée le dossier

5 JOURS

3 MOIS MAXIMUM

5.2 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Le capital humain reste la clé du succès de PALMCI. À ce titre, le bien être des salariés et leurs conditions de travail sont un pilier important de sa politique de durabilité. PALMCI ne ménage aucun effort à fournir à ses salariés un environnement de travail à la fois sûr, agréable, convivial et moderne. PALMCI investit également dans le développement des capacités individuelles de chacun de ses employés afin de leur permettre de monter en compétence et évoluer dans leur plan de carrière.
À travers sa Politique Ressources Humaines qui s'articule autour de l'Axe Stratégique « Mobiliser les équipes autour d'une Organisation Optimisée et Responsabilisante », PALMCI s'est résolument engagé à être une Entreprise de Référence et Citoyenne dans tous ses domaines d'activités.
Cette Politique Ressources Humaines comporte quatre orientations à savoir :

- **La rémunération**

Garantir à tout le personnel une rémunération motivante, composée d'une rémunération fixe équitable et compétitive et d'une rémunération variable liées à la performance individuelle et /ou collective ;

- **L'emploi**

- Garantir à tout le personnel, sans distinction, un cadre formalisé de relation, soit au travers d'un Contrat de travail, soit d'une Lettre d'Embauche ;
- Interdire sur tous les sites, la présence de travailleurs non identifiés en tant qu'employé de PALMCI, à l'exception des travailleurs sous contrats de sous-traitants ;
- Interdire formellement l'embauche de mineur sur tous les sites ;
- Interdire sur tous nos sites toute forme de travail des enfants par des prestataires extérieurs ou sous-traitants ;
- Favoriser l'égalité des chances entre les genres, au niveau des recrutements et de la gestion des carrières, quel qu'en soit le métier ;
- Favoriser la mobilité et la promotion interne, en vue de permettre l'accès aux postes supérieurs en priorité par le personnel le plus ancien ;

- **L'entreprise apprenante**

- Garantir le renforcement des capacités à l'ensemble du personnel par la formation professionnelle continue ;
- Promouvoir les apprentissages et la transmission des bonnes pratiques ;
- Favoriser le partage des savoirs-faire, des savoir-être et le transfert des compétences ;
;

- **Les conditions de travail**

- Garantir les conditions de sécurité individuelle et collective à l'ensemble du personnel ;
- Fournir à tout le personnel permanent travaillant sur nos sites, un logement respectant les normes et standards ou une indemnité de logement ;
- Garantir à tout le personnel permanent et à leur famille une couverture médicale et sociale, à tout le personnel occasionnel un accès aux soins de santé et une couverture sociale ;
- Assurer un cadre de vie agréable à tout le personnel dans le respect de l'hygiène et de l'environnement.

Pour assoir sa stratégie à cet effet, trois enjeux ont été identifiés et portent sur :

1. L'égalité de traitement des travailleurs ;
2. Les conditions de travail et
3. Le cadre de vie des salariés.

GRI 401 ; GRI 405

5.2.1. Emploi

a.Egalité de traitement des travailleurs

L'employabilité chez PALMCI est basée sur la méritocratie, le maintien en poste et l'adoption de méthodes de travail innovantes. En tout temps, toutes les dispositions de l'orientation « Emploi » de la Politique Ressource Humaine sont mises en œuvre.

Au 31 décembre 2023, PALMCI comptabilise 7 642 salariés dont plus de 92% avec un contrat à durée indéterminée.

GRI 401-1

b.Répartition de l'effectif

Désignation / Filiales	Travailleurs permanents 2023	Travailleurs temporaires 2023	Travailleurs permanents 2022	Travailleurs temporaires 2022	Variation Travailleurs permanents
Effectif PALMCI	7 642	11	7 574	18	1,26

L'effectif permanent (CDI, CDD) a connu une évolution de 1,26% par rapport à l'année 2022, soit une augmentation de 68 salariés.
Les contrats des collaborateurs sont établis en conformité avec le cadre légal et réglementaire de la Côte d'Ivoire qu'il s'agisse d'un contrat de travail à durée indéterminée, ou d'un contrat de travail à durée déterminée.

GRI 405-1

c. Diversité des organes de gouvernance et des employés (répartition de l'effectif par catégorie et par sexe)

Désignation	Effectifs 2023	Répartition Effectif 2023 en %	Effectifs 2022	Répartition Effectif 2022 en %	Variation (%)
Hommes	6 624	0,87	6 621	0,87	0,05
Femmes	1 018	0,13	926	0,12	9,94

Cette répartition s'inscrit bien dans la Politique RH de PALMCI qui invite à favoriser l'égalité de chance entre les genres, au niveau des recrutements et de la gestion des carrières quel que soit le métier.

En comparaison à 2022, le pourcentage de femme salarié est en hausse de1% (13% en 2023 contre 12% en 2022).

GRI 405-1

d. Diversité des organes de gouvernance et des employés (répartition de l'effectif par tranches d'âge)

Désignation	2023	Répartition 2023 en (%)	2022	Répartition 2022 en (%)	Variations (%)
Age ≤ 30 ans	1 120	15%	1 181	16%	-5,2%
30< Age ≤ 50	5 476	72%	5 327	71%	2,8%
Age > 50 ans	1 046	14%	1 039	14%	0,7%
Total	**7 642**		**7 547**		1,3%

La population des salariés de PALMCI reste relativement jeune. Les salariés ayant un âge compris entre 30 et 50 constituent la plus grande catégorie soit 72% de l'effectif globale en 2023 contre 71% en 2022.

Comparativement à 2022, 1 % des jeunes de moins de 30 ans ont passé le cap de la trentaine rejoignant ainsi la tranche des séniors.

GRI 401-1

e.Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel

Recrutement de nouveaux employés

Désignation	2023	Répartition (%)
Nombre d'embauche homme	639	77%
Nombre d'embauche femme	196	23%
Nombre Total d'embauche	835	

Répartition des départs et rotation du personnel

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Licenciements	16	53	-70%
Démissions	53	79	-33%
Total de départs, CDI et CDD (Licenciement, démissions, départ à la retraite et autres, décès inclus)	700	862	-19%
Taux de rotation (%)	9,05		

En 2023, au regard de la croissance des activités, des efforts importants de recrutement et de rétention des salariés ont été menés en parallèle. Ainsi, 835 nouveaux collaborateurs dont 196 femmes (23% des recrutements) ont intégré les équipes.

PALMCI a néanmoins enregistré 700 départs de collaborateurs, ce pour diverses raisons. Toutefois, le nombre total de départ est en baisse de 19 % comparativement à 2022.
La rotation du personnel en 2023 est de 9,05%.

f.Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

A travers l'orientation « Rémunération » de la Politique Ressources Humaine, PALMCI garantit à tout le personnel une rémunération motivante.
Sa position de leader sur le marché d'huile de palme brute est due à sa capacité d'attirer et de retenir les personnes les plus compétentes conformément à ses principes et à ses valeurs. Le système de rémunération de PALMCI est conçu pour reconnaître et récompenser les salariés pour leurs réalisations, leurs performances, ainsi que celle de l'entreprise.
La procédure de rémunération prévoit, entre autres, la définition du cadre de la rémunération annuelle totale et la subdivision de la rémunération totale en rémunération fixe et rémunération variable. La rémunération variable est conçue pour lier une rémunération à la performance individuelle et la contribution à la réalisation des objectifs de l'entreprise et du Groupe.
Aussi dans le but d'offrir à tout son personnel une rémunération toujours attractive et motivante, PALMCI évalue chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par poste et ceux offerts sur le marché national du travail. Ceci afin de rester au premier plan du marché de l'emploi local dans notre secteur d'activité et d'attirer les jeunes talents de tout

le pays.
Dans le même temps, l'orientation « Conditions de travail » de la Politique Ressources Humaine permet à PALMCI d'assoir une politique d'avantages sociaux incitatifs et un soutien important aux salariés et leurs familles. Chaque salarié ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement pris en charge par l'employeur.
PALMCI accompagne également ses salariés qui le souhaitent à préparer leur retraite à travers une cotisation de 5% à 7% de leur salaire dont les 2/3 sont supportés par l'employeur.
L'année 2023 a été marquée par une augmentation de 10% de la rémunération total des salariés et de 20% de celle des femmes et des employés comparativement à l'année précédente.

GRI 405-2 |GRI 102-39

g.Répartitions des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Rémunération Totale	20 396 649 450	18 551 526 918	10%
Rémunération Homme	18 188 821 363	16 707 442 761	9%
Rémunération Femme	2 207 828 087	1 844 084 157	20%
Rémunération Totale – OUVRIERS	5 862 533 870	5 109 803 593	15%
Rémunération Totale – EMPLOYES	6 697 328 396	5 604 125 379	20%
Rémunération Totale - AGENTS DE MAITRISE	2 821 947 918	2 805 686 498	1%
Rémunération Totale – CADRES	5 014 839 266	5 031 911 448	0%

GRI 401-1

h. Organisation du temps de travail : Heures travaillées

L'organisation du travail est articulée autour de la gestion quotidienne des activités tant administratives, en plantation que dans les usines.
Le temps de travail est encadré localement par des lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire. Parfois, le recours au télétravail est envisagé au niveau du siège pour tenir compte des contraintes de l'environnement. Toutefois, les règles à respecter par toutes et tous sont établies afin de faciliter la déconnexion des salariés.

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Heures travaillées	18 036 450	17 592 150	2,5%

En lien avec l'augmentation des effectifs en 2023, le nombre d'heure travaillé est en hause de 2,5% comparativement à celui de 2022.

GRI 403-7

i. Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (Hors paludisme)	nd	11 224	-
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	3 184	2 733	17%
Jours d'absence non payés	8 000	10 122	-21%

5.2.2. Condition de travail

GRI 403

a. Santé & Sécurité au Travail

A travers l'orientation « Conditions de travail » de la Politique Ressources Humaine, PALMCI s'est résolument engagé depuis plus de dix ans à fournir à ses salariés et intervenants extérieurs un environnement de travail sûr et sain.
Cet engagement s'est accentué à partir de 2020, avec la mise en place d'un plan stratégique HSE (Hygiène Santé et sécurité et Environnement) visant à bâtir une solide culture sécurité. L'aboutissement de ce plan devant permettre à PALMCI de passer de la conformité à l'engagement en matière de sécurité à l'horizon 2025.

Ce plan est articulé autour des six axes ci-après :

1. Leadership et Culture
2. Gestion des risques
3. Monitoring, vérification et reporting
4. Système de Management HSE
5. Renforcement des capacités et compétence
6. Communication & promotion

Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité
Le déploiement de son plan stratégique HSE a permis à PALMCI, en 2023, d'atteindre des performances historiques en matière de Santé et Sécurité au travail qui sont :

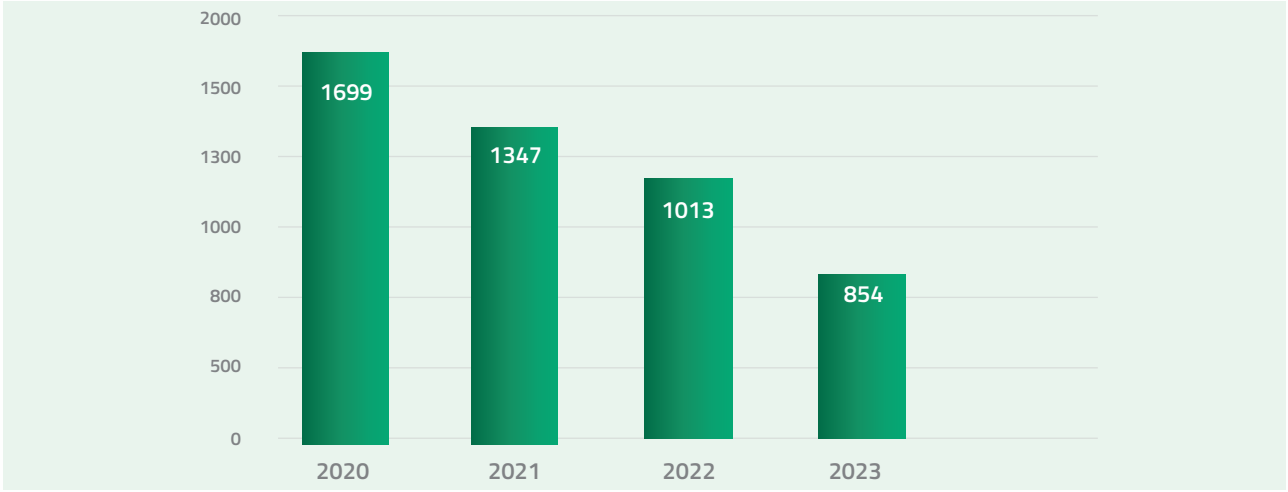
- Une année avec zéro accident mortel dans les opérations sur tous les sites ;
- Un taux de fréquence et un taux de gravité les plus bas jamais enregistré depuis 2014 ;
- Une réduction du nombre d'accidents de travail (AT) de 16% comparativement à 2022 et de 50% par rapport à celui de 2020 ;
- Une réduction du nombre d'accidents de travail avec arrêt de 20% par rapport à 2020 (12 contre 15 en 2022) et de 72% par rapport à celui de 2013 (12 contre 54 en 2013) ; en 2013) ;

	Objectif	Réalisé
Taux de Fréquence (TF)	1,23	0,67
Taux de Gravité (TG)	0,045	0,009

GRI 403-2

Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Accident du Travail	12	15	-0,2
Jours d'arrêt liés aux accidents	174	562	-69%
Heures totales travaillées	18 036 450	17 592 150	3%
Taux de fréquence des accidents	0,67	0,85	-21%
Taux de gravité des accidents	0,01	0,032	-69%

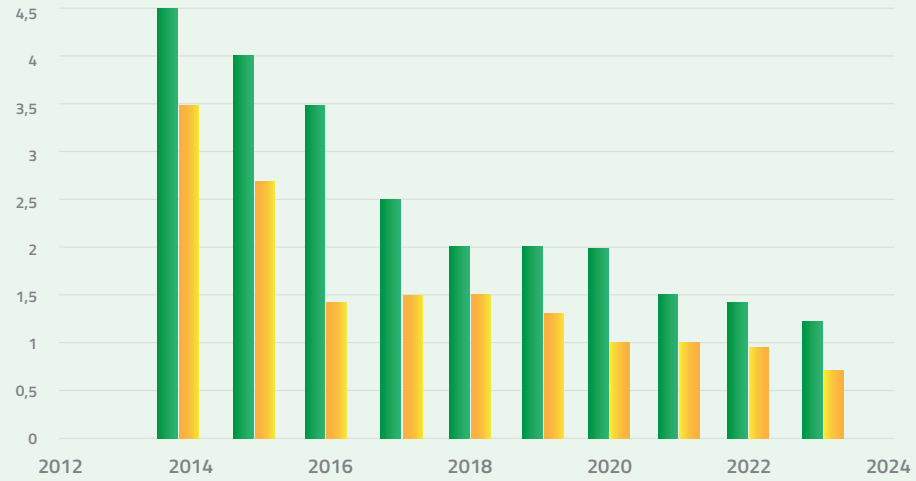


Graphe 1 : Évolution comparée du nombre d'AT de 2020 à 2023

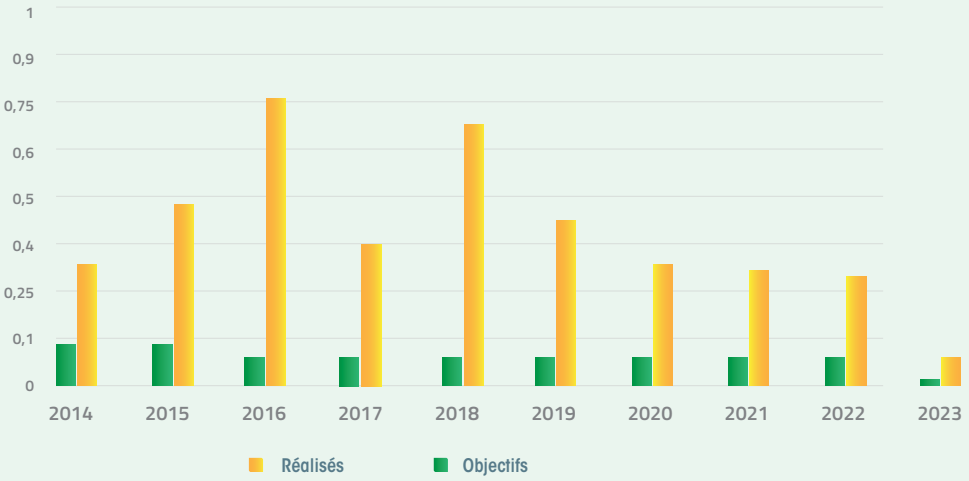


GRI 404-2

PALMCI a enregistré 159 accidents de travail en moins en 2023 comparativement à 2022, soit une baisse de 16%, 493 accidents de travail en moins comparativement à 2021 et 854 AT en moins comparativement à 2020 soit une baisse de 50%.



Graphe 2 : Évolution du Taux de fréquence (TF) de PALMCI de 2014 à 2023



Graphe 3 : Évolution du Taux de gravité (TG) de PALMCI de 2014 à 2023

Au 31/12/2023, PALMCI a enregistré au total 854 accidents de travail (AT) dont 12 ayant occasionné plus d'un jour d'arrêt avec 174 jours perdus pour 18 036 450 heures travaillées.

b. Les maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle est la conséquence d'une maladie contractée par un travailleur exposé de façon habituelle à l'action de certains agents nocifs dans l'exécution de son travail.

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale qui est la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est définie dans le Décret N° 2013-554 du 05 août 2013 portant établissement de la Liste des Maladies professionnelles Indemnisables.

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistrée et reconnue par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Les salariés à risques de maladies professionnelles, telles que ceux exposés à des produits chimiques dangereux, aux troubles musculosquelettiques, etc. sont identifiés au travers de la cartographie des risques établies et des diverses inspections des postes de travail réalisées. Une surveillance de ces postes est assurée par les différents médecins du travail dont disposent PALMCI sur toutes ses Unités Agricoles Intégrées.

GRI 403-4

c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail

Conformément à ses principes et valeurs PALMCI se conforme entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la Santé et la Sécurité au Travail ainsi qu'aux lois et règlements nationaux du code du travail en matière de Santé et Sécurité au Travail.
Ainsi, suivant les dispositions prévues par le code du travail et les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national tous les sites de PALMCI sont dotés des dispositions suivantes :

- Existence d'un Comité Santé Sécurité au Travail (CSST) présidé par le Directeur d'Unité Agricole-Intégrée (DUAI)
- Participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité
- Réalisation périodique d'inspections HSE et d'inspection au poste de travail.

Au cours de la période de reporting, PALMCI n'a pas signé de nouveaux accords avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

GRI 404

d. Formation et développement des compétences

L'orientation « Entreprise Apprenante » de la Politique Ressources Humaines de PALMCI prend tout son sens à travers l'implication de la Direction Générale dans le développement des compétences de tous les collaborateurs à tous les niveaux.
La recherche continue de formation adaptée aux besoins des travailleurs permet à PALMCI de répondre aux attentes des parties prenantes et de maintenir un niveau de performance et de compétitivité élevé.
En 2023, environ 30% des travailleurs ont bénéficié d'au moins une formation. Ce chiffre est sensiblement égal aux années précédentes. En moyenne, chaque collaborateur a reçu plus de 6 heures de formation.
En plus des formations prévues par la Direction des Ressources Humaines, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle. Tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles et des lois et règlements en vigueur, les ressources humaines adaptent les besoins en formation déclinés dans le plan de formation annuel des travailleurs.

PALMCI s'efforce au quotient d'être également un centre d'incubation et d'apprentissage pour les jeunes générations. A travers son partenariat avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, PALMCI offre aux jeunes une seconde chance à travers des formations et la possibilité d'insertion dans le milieu professionnel. Ce programme est déroulé dans le cadre du projet de « l'école de la deuxième chance (E2C) ».

GRI 404-1

Résultat du nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre total heures de formation	51 744	40 246	28,6%
Nombre de salariés formés	2 256	2 160	4,4%
Nombre de salariés femmes formées	179	120	49,2%
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	3 944	2 379	65,8%
Effectifs PALMCI	7 642	7 547	1,3%
Nombre d'heures de formation / an / salariés	6,77	5,34	26,8%

En 2023, 2 256 salariés ont été formés contre 2 160 en 2022 soit une hausse 9% des travailleurs formés. Au nombre des salariés femmes formées, nous notons une hausse de 49,2% comparativement à l'année 2022 ce qui dénote de la volonté de PALMCI à développer les compétences et le leadership féminin.
Le volume moyen d'heures de formation dispensé aux travailleurs femmes durant l'année 2023 est d'environ 22 heures (contre 20 heures en 2022).

GRI 407 | GRI 102-41

e.Liberté syndicale et négociation collective

PALMCI se conforme aux dispositions tant nationales qu'internationales en matière de liberté syndicale.
Ainsi, PALMCI entretien un dialogue social avec les représentants syndicaux des salariés, favorise des cadres de rencontres régulières et la recherche d'accords négociés en tout temps. Cela dans le but d'améliorer les conditions de travail de ses salariés et anticiper toute crise susceptible d'affecter les performances attendues.
A ce titre, des rencontres avec les délégués du personnel se font généralement en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAIs, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAI se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font trimestriellement ou semestriellement.
Le tableau ci-après présente le nombre de réunion organisée durant l'année 2023.

Instances Syndicales	Nombre de rencontres	Dates
SAPCI	89	Janvier : 07, 25, 26 & 31 Février : 01, 04, 07, 09 & 16 Mars : 01, 07, 09, 15, 18 & 30 Avril : 11, 13, 20, 22, 26 & 29 Mai : 11, 19, 20, 23 & 26 Juin : 11, 19, 20, 23 & 26 Juillet : 28/07 Août : 05, 10, 12, 16 & 23 Septembre : 09, 14, 21, 27 & 30 Octobre : 09, 12, 18, 19, 24, 27 & 28 Novembre : 03, 04, 09, 10, 11, 20, 24 & 26 Décembre : 09, 14, 29 & 30
UNIH-PALMCI		
SYNAT-PALMCI		
FS PALMCI		
SYN-TRA-PAL		
UNAT-PALMCI		

f. Cadre de vie des salariés

Projets réalisés en 2022	Nombres
Logement Construit	44
Logement Réhabilité	44
Bloc sanitaire publique construit/Rénové	84
WC sec réhabilité	163
Château d'eau construit/réhabilité	15
Forages construit/réhabilité	11

	Coût (FCFA)
Budget annuel infrastructures sociales prévu	3 700 000 000
Budget annuel infrastructures sociales réalisé	4 844 218 431

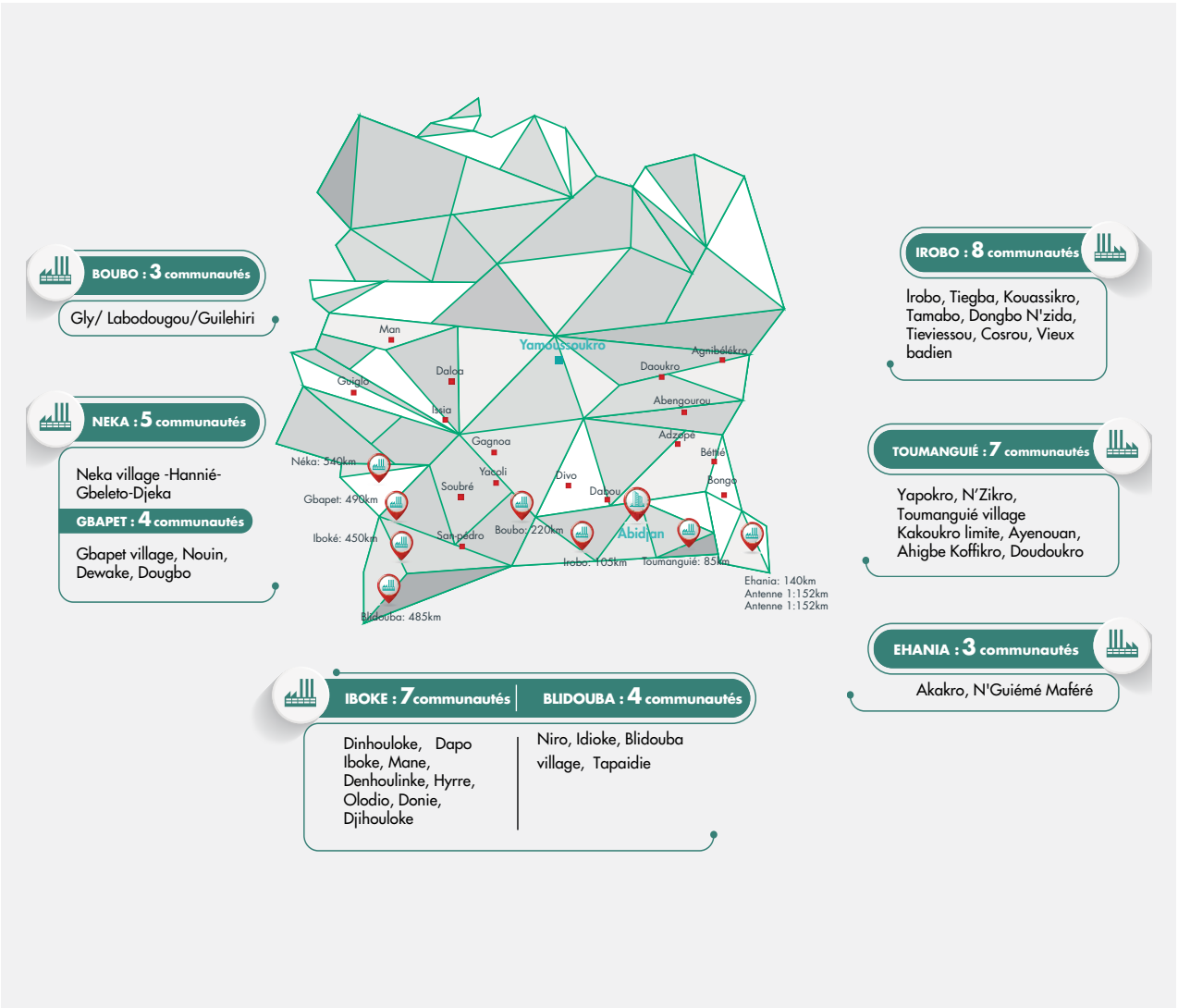




5.3 COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE



PALMCI œuvre à construire une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes. Cela passe par le respect des engagements et le renforcement de la collaboration avec chacun des acteurs clés.
Ainsi, au titre de cet axe stratégique de sa Politique de Durabilité, un enjeu prioritaire a été dégagé à savoir l'inclusion sociale et le développement des communautés.
PALMCI travaille à bâtir des relations saines empreintes d'intégrité et de respect, en maintenant un dialogue ouvert avec les communautés environnantes. Pour ce faire, un cadre d'échange structuré dénommé Cadre Permanent de Dialogue (CPD) a été mis en place sur chacun de ses sites depuis plusieurs années. Les CPD, au nombre de 29 fonctionnels, sont composés de membres de l'encadrement de PALMCI et des forces vives des communautés constitutives. En 2023, ces instances de dialogue ont permis le renforcement des relations et de la bonne cohésion sociale avec les 41 communautés environnantes.
En plus des CDP, PALMCI a également développé avec l'appui des communautés locales, des comités de vigilance (CV) pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ces sous-comités des CPD sont au nombre de 41.



5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire

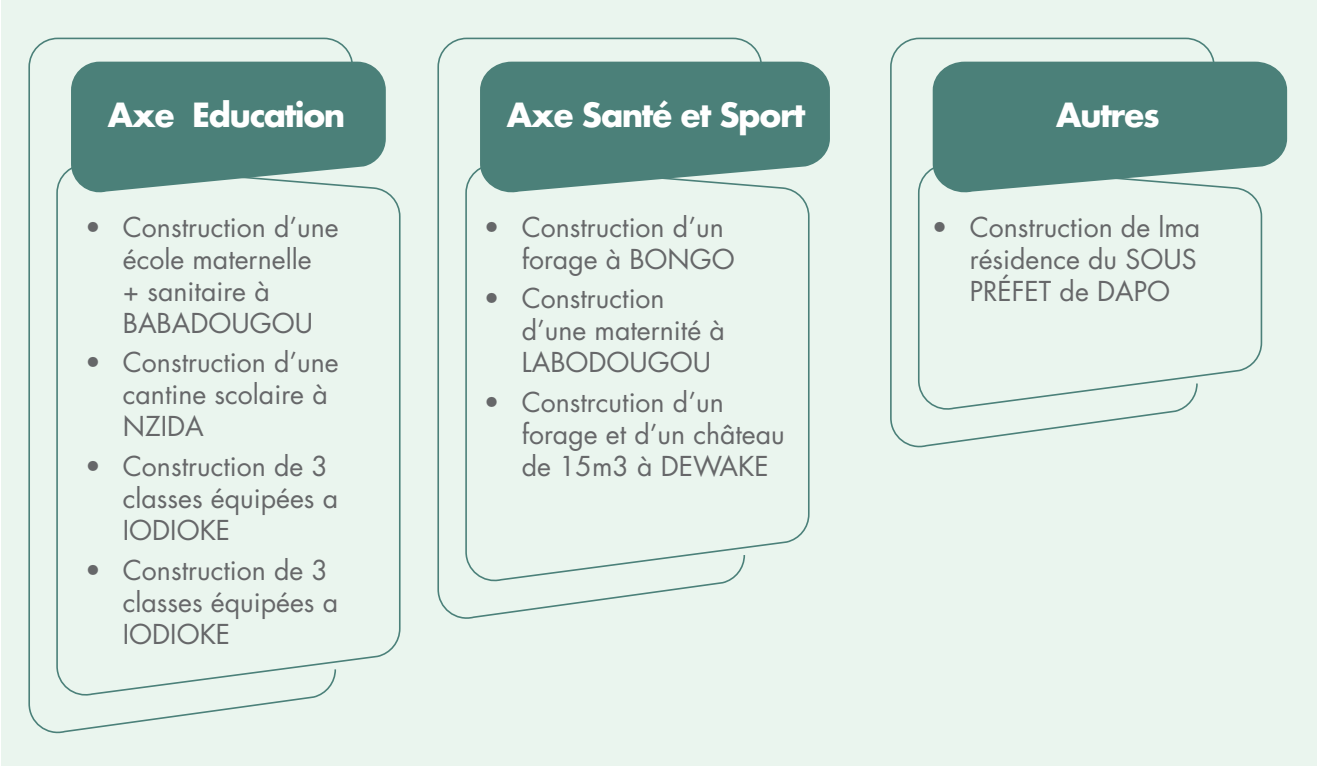
Au fil des années PALMCI a construit une relation de confiance avec ses communautés locales à travers ces comités. Les CPD ont contribué au développement socio-économique des communautés locales et renforcer les relations et la bonne cohésion sociale entre PALMCI et ces communautés.
Les actions des CV consistent essentiellement en des séances de communication et de sensibilisation à l'endroit des communautés mais aussi à réaliser des visites inopinées en plantations villageoises.

Lors des séances de sensibilisation les thématiques abordées portent sur :

- Les travaux dangereux et leurs conséquences sur les enfants
- Les droits et devoirs des enfants
- Le port de charges lourdes par les enfants
- Les dangers et les risques des pires formes de travail des enfants
- Les travaux autorisés et les travaux interdits aux enfants.

Pour le développement communautaire de nombreux projets sociaux ont été réalisés.

Ci-après, les projets réalisés en collaboration avec les communautés en 2023



GRI 203-1

Résultat des investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat

En 2023, c'est 336 433 280 FCFA qui ont été investis dans les projets à l'endroit des communautés soit environ le double des montants investis en 2022.

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre de projets	8	9	-11,1%
Dépenses	336 433 280	168 860 000	99,2%

En 2023, PALMCI a également contribué à l'éducation de plus de 14 905 élèves du préscolaire et du primaire au sein de ses 54 écoles primaires et 22 écoles préscolaires réparties sur tous ses sites.

Les dix (10) centres de santé ont accueilli en 2023 environ 109 745 consultations dont 32 199 soit 29%, réalisées au bénéfice des communautés riveraines. Environ 5 % en plus que l'année 2022.

PALMCI a aussi enregistré 1 525 naissances dont 1 161 provenant des femmes des communautés environnantes dans ses12 maternités soit 76% des naissances.
L'accès à toutes les infrastructures tant éducatives que sanitaires est gratuit pour toutes les communautés. Ci-après les données relatives aux écoles et aux Centres Médico-Sociaux de PALMCI.

Désignation	2023	2022
Nombre d'écoles préscolaires	22	22
Nombre d'écoles primaires	54	54
Nombre d'enseignants	349	348
Nombre d'élèves	14 905	15 391
Nombre de Consultations	109 745	101 159
Nombre d'accouchements	1 525	1 437
Nombre de Centres Médico-Social (CMS)	10	10
Nombre de Médecins	7	7
Nombre d'infirmeries et Personnel soignant	157	141




CONSTRUCTION DE 3 SALLES
DE CLASSE ÉQUIPÉES À HANNIÉ
Inaugurées en juin 2024















5.3.2. Achats matière première et fournisseurs

Pour le bon fonctionnement de ses usines PALMCI s'approvisionne auprès de ses partenaires que sont les planteurs privés et les intermédiaires d'achats.
Afin de sécuriser et garantir cet approvisionnement, PALMCI met en œuvre des stratégies et programmes de fidélisation de ses partenaires tout au long de l'année. Les actions déployées sont entre autres :

- La mise à disposition à prix coutant d'intrants et d'outillages agricoles
- La fourniture de plants de qualité
- L'assistance et l'encadrement technique
- L'appui à la collecte
- D'autres services : plan épargne planteur, bonus qualité
- La valorisation et célébration des meilleurs partenaires au travers de sa traditionnelle cérémonie dénommée « Les Journées du Planteur PALMCI » …

Les « Journées du Planteur PALMCI » ou « AS » de la palme ont pour but de créer un cadre de communion, d'échanges, de reconnaissance et de valorisation des partenaires privés qui œuvrent chaque jour à l'approvisionnement en qualité et en quantité des usines de PALMCI.
A travers ces journées, PALMCI sensibilise également les planteurs privés sur les questions de bonnes pratiques environnementales et sociales (lutte contre le travail des enfants, préservation de la biodiversité, respect des règles de santé et sécurité…).

Cet événement est aussi pour PALMCI une occasion unique de se rapprocher de plus 100 000 planteurs de palmier à huile.

En 2023, c'est la ville de San-Pedro qui a abrité ces festivités les 11 et 12 août sous le thème « Les enjeux de l'agroforesterie pour la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire ».

L'AS de la Palme 2023, M. Jean-Paul KLA primé meilleur planteur de PALMCI est reparti avec un tracteur. De nombreux prix et lots ont été remis en reconnaissance de la bonne collaboration des différents acteurs et de leur contribution à la souveraineté alimentaire.

a.Enjeux sociaux et environnementaux dans la politiqu d'achat

PALMCI adhère entièrement aux engagements et exigences mis en évidence dans la politique d'achat responsable du Groupe SIFCA, à savoir :

- Traiter les fournisseurs équitablement
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption
- Respecter la politique cadeau et invitation
- Raisonner en coût et impact globaux
- Mettre en place une démarche d'achat responsable progressive.

b.Responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs de matière première

Dans le déploiement de la stratégie d'appui à ses partenaires privés, les agents d'encadrement de PALMCI sensibilisent régulièrement ces derniers sur ses politiques et chartes de durabilité.
Lors de ces sensibilisations, les problématiques relatives aux bonnes pratiques couvrent la récolte des régimes de palme, l'interdiction du travail des enfants, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la santé, la sécurité et les conditions de travail de leurs travailleurs.

Les agents d'encadrement agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs privés pour leur apporter l'appui nécessaire à l'obtention de meilleur rendement, tout en appliquant des pratiques culturales durables et responsables.

GRI 204-1

Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux de matières première

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre de planteurs	5785	5 500	5%
Superficie encadrés (Ha)	172905	165 625	4%
Production en (T)	826 260	817 176	1%
Dépense pour achat de matière première (KFCFA)	79 404 892	84 753 656	-6%



5.4 ENVIRONNEMENT



Conscient des responsabilités que lui confèrent ses activités, mais aussi de sa capacité à contribuer positivement à la préservation de l'environnement, PLAMCI s'est engagé, d'ici à l'horizon 2025, à mettre en œuvre des actions visant à réduire significativement ses impacts directs sur l'environnement.

Pour se faire, PALMCI a identifié dans le quatrième axe de sa Politique de Durabilité, trois enjeux prioritaires sur lesquels il entend travailler. Ce sont :

- **La gestion et le traitement de l'eau**
- **Le changement climatique et la déforestation**
- **La gestion des déchets**

Il faut également noter que la prise en compte de ces enjeux environnementaux repose sur l'identification et la maîtrise des risques environnementaux selon les principes de l'analyse de matérialité.

Toutefois, la maitrise des différents aspect environnementaux significatifs et de leurs impacts associés obéissent aux exigences de la norme ISO 14001 v 2015.

5.4.1. Gestion et traitement de l'eau

a.Gestion de l'eau

La gestion de l'eau revêt une importance cruciale pour la pérennité des activités de PALMCI. Les enjeux matériels de cette gestion comprennent notamment :

- **L'utilisation efficiente des eaux pour le process**
- **La gestion des eaux usées issues de ses huileries**
- **La préservation des ressources en eau locales dans un contexte de changement climatique.**

climatique.
A PALMCI, la consommation de l'eau est maîtrisée au sein des différentes activités (plantation et usines) grâce au suivi des indicateurs de production, à l'ensemble des technologies utilisées et aux procédures mises en place dans le cadre des démarches de certifications.

Afin de garantir à ses salariés une eau potable à la consommation, PALMCI poursuit son programme de réhabilitation des infrastructures d'adduction d'eau entamée en 2021. Après la mise à niveau des installations de ses sites l'Est et du Centre, en 2023, ce fut le tour de ses sites du Bas Cavally (IBOKE, BLIDOUBA, GBAPET et NEKA). Avec un niveau d'avancement global des travaux estimé à 91% à fin 2023, ce projet sera complètement achevé en 2024.

La surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est effectuée par des laboratoires agréés.

En vue de maîtriser l'impact de ces activités sur la ressource en eau, PALMCI assure également la surveillance des eaux de surface présentes sur son domaine au travers d'analyses régulières.

GRI 303-1

Prélèvement d'eau par source

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Eau de forage (m3)	1 764 651	3 660 173	-52%
Eau de surface (m3)	878 546	1 028 244	-15%

b.Traitement de l'eau

Sur le volet du traitement de ses effluents liquides, PALMCI continue également la mise en place de son projet de traitement par lagunage sur tous ses sites. Déjà opérationnels sur les sites de GBAPET, EHANIA, TOUMANGUIE et IROBO, les travaux pour la mise en service sur les autres sites ont débuté et seront tous achevés dans le courant de l'année 2024.

Sur le volet du traitement de ses effluents liquides, PALMCI continue également la mise en place de son projet de traitement par lagunage sur tous ses sites. Déjà opérationnels sur les sites de GBAPET, EHANIA, TOUMANGUIE et IROBO, les travaux pour la mise en service sur les autres sites ont débuté et seront tous achevés dans le courant de l'année 2024.

	2023					2022				
	Ph	MES (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO (mg/L)	DCO / DBO5 =< 4	Ph	MES (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO (mg/L)	DCO / DBO5 =< 4
Valeur limite	5,5-9,5	150,00	500	150,00		5.5 - 9,5	150,00	500,00	150	
Huilerie Centre	8,53	212,50	691	375,00	1,84	6,38	3795,00	23500,00	6750	3,48
Antenne 1	4,73	4440,00	23100	9500,00	2,43	4,865	4500,00	29900,00	8800	3,40
Antenne 2	4,95	6790,00	43000	16700,00	2,57	4,84	6800,00	41400,00	11000	3,76
Toumanguié	8,65	315,00	1270	725,00	1,75	4,905	4200,00	30800,00	10500	2,93
Irobo	5,21	3440,00	25030	10450,00	2,40	4,785	5450,00	33250,00	10000	3,33
Boubo	5,08	7330,00	58200	23000,00	2,53	5,175	6900,00	43850,00	16800	2,61
Iboké	4,78	5455,00	44950	17500,00	2,57	5,12	6700,00	88800,00	25000	3,55
Blidouba	4,78	7090,00	55750	22000,00	2,53	4,73	10600,00	74100,00	21500	3,45
Néka	3,63	8800,00	76200	30700,00	2,48	8,25	84,00	7750,00	4350	1,78
Gbapet	7,86	459,00	3200	1700,00	1,88	4,225	10300,00	65100,00	18750	3,47



Conformément à l'arrêté N°01164 /MINEEF/ CIAPOL/ SIIC du 4/11/08, portant règlementation des rejets et émissions des installations et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, les paramètres mesurés sont non conformes au titre des analyses 2023 pour PALMCI.
Toutefois, comparativement aux valeurs de 2022 tous les sites disposant de bassins de lagunage ont des valeurs attendues pour l'irrigation en plantation, ce qui représente la seconde étape du projet de création des bassins de lagunage.

5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique constitue un risque pour les activités de PALMCI. Il est donc essentiel de minimiser les émissions de gaz à effet de serre issus de ses activités pour atténuer le changement climatique et ses risques.

A travers le Groupe SIFCA, PALMCI a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations.

a.Lutte contre le changement climatique

Le défi de lutte contre le changement climatique est à la fois une source d'opportunités et de projets fédérateurs. Il permet à PALMCI de poursuivre son développement sur un modèle de sobriété énergétique et de réduction de nos émissions de GES (scope 1 et 2).

Chaque année, les données clés liées au changement climatique (consommations totales d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO2) font l'objet de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S.

Les tableaux ci-après présentent les quantités d'émission CO2 des différents scopes de PALMCI en 2023.
d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO2) font l'objet de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S.
Les tableaux ci-après présentent les quantités d'émission CO2 des différents scopes de PALMCI en 2023.

SCOPE 1: Emission Directe	2023	2022	Variation (%)
Essence pour véhicule	609,27	673,40	-10%
Diesel pour véhicule	7601,13	7610,20	0%
Essence pour Générateur	17,14	21,95	-22%
Diesel pour Générateur	3498,04	3946,91	-11%
Gaz Naturel Liquéfié	0,00	0,00	
Gaz Naturel (Butane, oxy-gène et acétylène)	111,05	111,27	0%
Total Emissions Directes	11 836,63	14 385,73	

SCOPE 2: Emission Indirecte	2023	2022	Variation (%)
Total Emissions Indirectes	4357,89	8648,83	-50%

TOTAL Emission Directe & Indirecte	2023	2022	Variation (%)
Total des émissions Scope 1 + Scope 2	16194,52	23034,56	-30%
Intensité des émissions de GES	0,05	0,07	

L'intensité d'émission des GES pour l'année 2023 s'élève à 0.05 Teq CO2.

b.Pollutions atmosphériques

Tout comme pour les rejets liquides, les effluents gazeux de PALMCI font l'objet de suivi semestriel. Le respect des valeurs limites de rejets atmosphériques est primordial pour la maitrise de l'impact de ses émissions de gaz issus des cheminées des chaudières.

Les émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) font l'objet d'une attention particulière.

	T°C	O2 %	CO2 %	CO mg/m3	NO mg/ m3	Nox mg/ m3	SO2 mg/ m3
USINES	5,5-9,5	150,00	500	150,00		5.5 - 9,5	150,00
Huilerie Centre	8,53	212,50	691	375,00	1,84	6,38	3795,00
Antenne 1	4,73	4440,00	23100	9500,00	2,43	4,865	4500,00
Antenne 2	4,95	6790,00	43000	16700,00	2,57	4,84	6800,00
Touman-guié	8,65	315,00	1270	725,00	1,75	4,905	4200,00
Irobo	5,21	3440,00	25030	10450,00	2,40	4,785	5450,00
Boubo	5,08	7330,00	58200	23000,00	2,53	5,175	6900,00
Iboké	4,78	5455,00	44950	17500,00	2,57	5,12	6700,00
Blidouba	4,78	7090,00	55750	22000,00	2,53	4,73	10600,00
Néka	3,63	8800,00	76200	30700,00	2,48	8,25	84,00
Gbapet	7,86	459,00	3200	1700,00	1,88	4,225	10300,00
* VLE				400		400	500

Certaines usines présentent des valeurs limites de rejets non conformes au regard de la règlementation. Toutefois, des mesures sont prises pour l'amélioration de la qualité de ces émissions.

c.Produits chimiques

L'utilisation de fertilisant en plantation est un élément important pour maintenir un bon rendement. Ainsi l'application raisonnée de fertilisant entre dans le protocole des pratiques agricoles pour consolider nos acquis en plantation industrielle, maintenir l'augmentation de nos rendements en vue d'accroitre notre productivité. Cette augmentation de rendement induit une augmentation de la consommation de fertilisant.
Pour l'exploitation de ses plantations industrielles, PALMCI utilise des intrants chimiques.

Toutefois, conformément à ses engagements de durabilité, les pratiques agricoles mises en place par PALMCI tendent à réduire l'impact négatif de ses activités sur la biodiversité et à limiter l'usage de produits chimiques grâce une utilisation raisonnée.

Chaque année un diagnostic foliaire est réalisée, afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plante. Cela permet d'appliquer uniquement les quantités utiles au besoin de la plante.

PALMCI s'engage à réduire progressivement sa consommation de produits chimiques en remplaçant ces derniers par des dispositifs tel que l'utilisation de gyrobroyeurs qui permet de faire du rabattage (entretien des interlignes) mécanique.

Les résultats de 2023 montrent une réduction de 17% de la quantité d'engrais utilisé comparativement à l'année précédente. Toutefois, il est à noter une hausse de 3% de pesticide utilisé.

La surveillance de la pollution des sols de la plantation ainsi que des eaux de surface et souterraines du domaine est réalisée pour s'assurer de la non-pollution du milieu.

Les recherches de résidus de pesticides réalisées en 2023 sur l'ensemble de nos sites n'ont montré aucune présence de bioaccumulation pesticides utilisés dans les eaux du domaine.
Ces résultats viennent confirmer les efforts consentis par PALMCI pour éviter toute pollution de l'eau et des sols par les produits chimiques.

GRI 303-1

Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Fertilisants, engrais et amendements du sol	15700,48	18989,65	-17%
Pesticides et produits phytosanitaires	56,47	54,83	3%
Autres produits chimiques consommés	0,00	3,88	-100%
Intrants biologiques utilisés (fumier, compost, …)	180239,37	nd	

d.Biodiversité

Pour répondre au défi de la préservation de la biodiversité, il était important pour PALMCI de connaitre de manière plus approfondie la biodiversité présente sur son domaine.
A cet effet, un vaste projet d'identification de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et des Hauts Stocks de Carbone (HCS) a été lancé en fin d'année 2022 sur l'ensemble des sites.
Achevé en 2023, cette étude a permis de mettre en exergue 2 025,86 ha de zone HVC dans la concession et 141 524,84 ha hors de la concession mais présent dans un rayon de 5 km autour de la concession. Les tableaux ci-après présent la répartition de ces zones par sites.

SITES	Superficie des HVC à l'intérieur de la concession (Ha)
EHANIA	273,27
TOUMANGUIE	8,56
MOTOBE	492,27
IROBO	104,92
BOUBO	63,64
IBOKE	166,57
BLIDOUBA	404,40
GBAPET	216,84
NEKA	295,39
TOTAL	2 025,86

SITES	Superficie des HVC à l'intérieur de la zone d'intérêt -hors con-cession PALMCI (Ha)
EHANIA	28 927,52
TOUMANGUIE	11 147,12
MOTOBE	28 927,52
IROBO	38 768,90
BOUBO	9 388,51
IBOKE	5 495,76
BLIDOUBA	9 959,21
GBAPET	5 511,69
NEKA	3 398,61
TOTAL	141 524,84

En 2023, ce sont 547,14 ha de forêts, d'îlots forestiers et d'espaces protégés qui ont été préservés par PALMCI sur ses UAI.
A l'instar des autres filiales du Groupe SIFCA, PALMCI poursuit son projet de surveillance satellitaire de la déforestation en partenariat avec la structure SATELLIGENCE. Ce projet vise à mettre à disposition les alertes de déforestation et de feu de brousse à travers la plateforme Satelligence.



5.4.3. Gestion des déchets

La politique environnementale de PALMCI relatif à la gestion des déchets, s'inscrit toujours dans une logique d'économie circulaire et de préservation de l'environnement. Une procédure de gestion des déchets a à cet effet été mise en place et des mesures importantes prises pour réduire, recycler et valoriser les déchets issus des différentes activités. Elles portent sur :

Ainsi, nous avons pris des mesures importantes pour réduire, recycler et valoriser nos déchets tel que :

- Le tri des déchets (organiques et industriels)
- La création d'une unité pilote de valorisation d'ordures ménagères en composte sur le site de TOUMANGUIE.
- La réutilisation de 100% de nos déchets végétaux issus du process (rafles, fibres et coques), en plantation et à l'usine, permettant ainsi de donner une deuxième vie à ces sous-produits.

En partenariat avec des prestataires qualifiés et agréés par le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), PALMCI traite, recycle ou élimine les déchets dangereux ou non, générés par ses activités tel que l'exige la réglementation.

La gestion des déchets étant un enjeu pertinent pour PALMCI, ses équipes réfléchissent régulièrement le sujet afin apporter des solutions innovantes et durables.
Ainsi, en partenariat avec une ONG, PALMCI a initié en 2023 sur son site de TOUMANGUIE un projet pilote de valorisation d'ordures ménagères en composte. Ce composte étant destiné à être utilisé en plantation. Plus de 5T de composte ont été produits. Les perspectives pour 2024 sont d'étendre ce projet aux autres UAIs.



GRI-306-2

Production des déchets 2023 (T)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Déchets non dangereux générés	1496	765350	-100%
Déchets dangereux générés	132	96	38%
Déchets non dangereux non destinés à élimination	1495	652088	-100%
Déchets dangereux valorisés destinés à élimination	62	47	33%

6 MÉTHODOLOGIE DE REPORTING



RAPPORT RSE 2023 | PALMCI



GRI 102-45 | GRI 102-46 | GRI 102-48 | GRI 102-49 | GRI 102-50 | GRI 102-51 | GRI 102-52 | GRI 102-53 | GRI 102-54 | GRI 102-56

Le présent document contient les performances des réalisations RSE de PALMCI pour l'année 2023.
Les informations contenues dans ce rapport ont été collectées et vérifiées en interne. Puis un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a effectué des vérifications sur des données quantitatives avant de les valider.

En annexes du présent rapport sont présentées l'attestation de la conformité et de la sincérité ainsi que les données vérifiées par l'OTI.
Le mode de vérification des données utilisé ici est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI).

Ce rapport a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle. Ce rapport RSE est le deuxième du genre et couvre la période de reporting allant du 1 janvier au 31 décembre 2023.

La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le rapport. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

Le cycle de déclaration du rapport RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2025 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2024.
La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du département Développement Durable. Le contenu du rapport est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par rapport à l'activité de PALMCI et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle.

En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur tous les sites de PALMCI.
Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de
Contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable.
Toutes nos publications de rapport se trouvent sur le site Internet du Groupe SIFCA : **www.groupesifca.com.**

PALMCI reste disponible pour tout besoin d'information sur notre approche de durabilité.
Les adresses électroniques suivantes sont dédiées aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : **communication@sifca.ci** et **communicationdrhpalmci@palmci.com.**

a. Choix des indicateurs

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le rapport RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques suivantes :



b.Précisions et limites méthodologiques

- **Effectifs permanents :**

Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs payés en fin de période de reporting.
Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus de reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois

- **Embauches et départs :**

Les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD).

- **Licenciements :**

Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entrainant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs

.

- **Les déchets des zones d'habitations :**

Les déchets des logements construits par PALMCI pour ses travailleurs et leurs familles et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

- **La consommation d'électricité :**

N'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

- **Emissions GES :**

Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : **https://base-empreinte.ademe.fr,**

La conversion des quantités de bouteilles de gaz d'oxygène et d'acétylène en poids est faite avec les coefficients de calcul suivants : **1 bouteille d'oxygène = 10 kg et 1 bouteille d'acétylène = 5 kg.**

C. Consolidation et contrôle interne

La consolidation des données E&S se fait à travers la Smartsheet. Sur chaque site, les contributeurs renseignent directement sur la plateforme les données liées à leurs activités. Ces dernières sont contrôlées et validées par les sponsors et mis à disposition de la Direction Développement Durable de la Holding.

Cette consolidation est réalisée en deux étapes :

Etape 1: : Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre.

Etape 2 : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.veille à leur cohérence.

INDEX GRI

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 101 : Principes généraux - 2016				
GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016				
Profil de l'organisation				
	102-1	Nom de l'organisation	1.1.1. Nom de l'organisation	p.7
	102-2	Activités, marques, produits et services	1.1.2. Activités, marques, produits et services	p.7
	102-3	Lieu géographique du siège	1.1.3. Lieu géographique du siège	p.7
	102-4	Lieu géographique des sites d'activités	1.1.3. Lieu géographique des sites d'activités	p.7
	102-5	Capital et forme juridique	1.1.4. Capital et forme juridique	p.8
	102-6	Marchés desservis	1.1.5. Marchés desservis	p.8
	102-9	Chaîne d'approvisionnement	1.1.6. Chaîne d'approvisionnement	p.8
	102-10	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.1.7. Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	p.9
	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	1.1.9. Principe de précaution ou approche préventive	p.10
	102-12	Initiatives externes	1.1.10. Initiatives externes	p.10
	102-13	Adhésion à des associations	1.12. Adhésion à des associations	p.10
Stratégie				
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Mots du Directeur Général	p.4
	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	4.1. Principaux impacts, risques et opportunités	p.25
Ethique et intégrité				
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
Gouvernance				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-18	Structure de gouvernance	5.1.1. Gouvernance & Stratégie RSE	p.31
	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE	p.31
	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE	p.31
	102-25	Conflits d'intérêts	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
	102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	5.1.1.b. Stratégie RSE	p.32
	102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Omission	
	102-28	Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Omission	
	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	4.1. Identification et évaluation des risques et Opportunités	p.26
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	4.1. Identification et évaluation des risques et Opportunités	p.26
	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.26
	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting développement durable	5.1.1.e. Pilotage RSE de PALMCI	p.34
	102-33	Communication des préoccupations majeures	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.15
	102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.15
	102-35	Politique de rémunération	5.2.1. Emploi	p.41
	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	5.2.1. Emploi	p.41
	102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	5.2.1. Emploi	p.41
	102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	5.2.1. Emploi	p.42
	102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	5.2.1. Emploi	p.42
Implication des parties prenantes				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	3.1. Liste des groupes de parties prenantes	p.18
	102-41	Accords de négociation collective	5.2.1. Condition de travail	p.47
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	3.1. Liste des groupes de parties prenantes	p.18
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	3.2. Approche de l'implication des parties prenantes	p.20
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.3. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.21
Pratique de reporting				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	1.1.8. Entités incluses dans les états financiers consolidés	p.9
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	6.2. Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	p.68
	102-47	Liste des enjeux pertinents	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.16
	102-48	Réaffirmation des informations	6.4. Réaffirmation des informations	p.68
	102-49	Modifications relatives au reporting	6.5. Modifications relatives au reporting	p.69
	102-50	Période de reporting	6.6. Période de reporting	p.69

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-51	Date du rapport le plus récent	6.7. Date du rapport le plus récent	p.69
	102-52	Cycle de reporting	6.8. Cycle de reporting	p.68
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	6.9. Point de contact pour les questions relatives au rapport	p.68
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	6.10. Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	p.68
	102-55	Index du contenu GRI	6.11. Index du contenu GRI	p.70
	102-56	Vérification externe	6.12. Vérification externe	p.77
GRI 200 : ECONOMIE				
GRI 103 : Approche managériale				
Performance économique				
	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	1.1.8. Entités incluses dans les états financiers consolidés	p.9
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.26
	201-4	Aides financières publiques	Omission	
Présence sur le marché				
	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire	5.2.1. Emploi	p.42
	202-2	Part des cadres recrutés dans la communauté locale	Omission	
Impacts économiques indirects				
	203-1	Investissement dans les infrastructures et mécénat	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
Pratiques d'achat				
	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	5.3.2.b. Responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs de matière première	p.56
Lutte contre la corruption				
	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Comité Ethique et politique de lutte contre la corruption	p.36
Comportement anti concurrentiel				
	206-1	Actions en justice contre le comportement anti-concurrentiel et les pratiques	Comité Ethique et politique de lutte contre la corruption	p.36
GRI 300 : ENVIRONNEMENT				
GRI 103 : Approche managériale				
Matières				
	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Omission	
	301-2	Matières recyclées utilisées	Omission	
	301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	Omission	
Energie				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.61
	302-3	Intensité énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
Eau				
	303-1	Prélèvement d'eau par source	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.59
	303-3	Recyclage et réutilisation de l'eau	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.59
Biodiversité				
	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.64
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Omission	
Emissions				
	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation)	p.61
	305-2	Emissions indirectes de GES (champ d'application 2)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	305-4	Intensités des émissions GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	305-5	Réduction des émissions de GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.61
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
Effluents et déchets				
	306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	5.4.3. Gestion des déchets	p.65
	306-4	Transport de déchets dangereux	5.4.3. Gestion des déchets	p.65
Conformité environnementale				
	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Omission	
Evaluation environnementale des fournisseurs				
	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	5 5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
	308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures	5 5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
GRI 400 : SOCIAL				
Emploi				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.2.1. Emploi	p.41
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps Partiel	5.2.1. Emploi	p.39
	401-3	Congé parental	Omission	
Relations employés/Direction				
	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Omission	
Santé et sécurité au travail				
	403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	5.2.2. Condition de travail	p.46
	403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	5.2.2. Condition de travail	p.45
	403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés	5.2.2. Condition de travail	p.43
	403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	5.2.2. Condition de travail	p.46
Formation et Education				
	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2.2. Condition de travail	p.47
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la Transition	5.2.2. Condition de travail	p.46
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Omission	
Diversité et égalité des chances				
	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.2.1. Emploi	p.40
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	5.2.1. Emploi	p.42
Lutte contre la discrimination				
	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
Liberté syndicale et négociation collective				
	407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
Travail des enfants				
	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
Travail forcé ou obligatoire				
	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
Pratiques de sécurité				
	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2. Condition de travail	p.46
Droits des peuples autochtones				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.51
Evaluation des droits de l'homme				
	412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	Omission	
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2. Condition de travail	p.46
	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents	Omission	
Communautés locales				
	413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de Développement	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.51
Evaluation sociale des fournisseurs				
	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
	414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
Politiques publiques				
	415-1	Contributions politiques	Omission	
Santé et sécurité des consommateurs				
	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	1.9 Principe de précaution ou approche préventive	p.10
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Omission	
Commercialisation et étiquetage				
	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Omission	
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Omission	
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Omission	
Confidentialité des données des clients				
	418-1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Omission	
Conformité socio-économique				
	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Omission	

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989 Abidjan
01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00 Fax
: +225 27 20 21 02 78
www.forvismazars.ci/fr

SIFCA S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J
SIFCA
Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire
Abidjan - Côte d'Ivoire

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATTEST. RSE 07-06-2024/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle oléagineux, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le rapport pris dans son ensemble.

1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

Le périmètre de données vérifiées couvre 45% des effectifs consolidés, et inclut les activités des Unités Agricoles Industrielles (UAI) de PALMCI situées au Centre et à l'Est de la Côte d'Ivoire, ainsi que l'entité SANIA.

3 Préparation du rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport.

4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport.

5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre février 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. En outre, nous avons mené les travaux suivants :

• nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Abidjan, le 26 juin 2024

Forvis Mazars

Elvis D'OLIVEIRA

Associé

Annexe

Liste des sites audités sur le pôle oléagineux :

- PALMCI Siège
- Unité Agricole Intégrée de Boubo
- Unité Agricole Intégrée de Toumanguié
- Unité Agricole Intégrée d'Ehania
- SANIA Cie

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2024

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc



PALMCI

Boulevard de Vridi, Zone portuaire 18
B.P 3321 Abidjan 18
www.palmci.ci
Tél.: + 225 27 21 21 09 00
Fax: + 225 27 21 21 09 30

FILIALE DE

SIFCA